



# Répertoire pour l'orientation d'un jeune suicidaire (0-17 ans) *mise à jour : février 2023*

- à destination des professionnels -

Province de Liège

Un pass dans l'impasse  
Centre de référence de prévention du suicide  
182, chaussée de Waterloo – 5002 Saint-Servais  
Tél. : 081/777.878 – [www.un-pass.be](http://www.un-pass.be)



**AViQ**  
Agence pour une Vie de Qualité  
Familles Santé Handicap



## Avant-propos

Dans le cadre de la mission de concertation transrégionale et transectorielle, le Centre de référence de prévention du suicide d'Un pass dans l'impasse a convié plusieurs prestataires à prendre part à une réflexion sur l'offre de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant en Wallonie.

Lors de ces rencontres, une liste d'éléments qui déterminent l'orientation du jeune en détresse au sein du réseau a été élaborée. Ces éléments sont repris sous forme d'items au sein d'un [tableau récapitulatif](#) de l'offre de prise en charge. Le tableau permet de visualiser et sélectionner différents services en fonction des modalités de prise en charge souhaitées.

Les structures ayant pris part à ce projet sont des services spécifiques concernant la thématique du suicide ainsi que des services généralistes qui sont susceptibles de prendre en charge un jeune suicidaire ou suicidant. Les informations détaillées sont compilées dans une [fiche d'identité](#). Une abréviation est attribuée à chaque structure afin de la placer dans le tableau de l'offre de prise en charge. Chacune de ces abréviations renvoie à la fiche d'identité complète du service en question.

Pour signaler une modification des données, l'équipe est disponible par téléphone au 081/77.78.78 ou par courriel à l'adresse [reference.suicide@un-pass.be](mailto:reference.suicide@un-pass.be)

Le [lexique](#) précise les termes utilisés pour rendre compte de l'offre de soins. Certains critères, néanmoins essentiels, ne sont pas visibles dans ce tableau tels que l'expérience, la connaissance et les collaborations antérieures entre les professionnels.

La diffusion de ces données ne nourrit nullement l'ambition de définir quelle orientation est la plus judicieuse parmi les structures existantes. Il est aussi important de préciser que la mission du Centre de référence de prévention du suicide n'est en aucun cas d'évaluer le travail fourni par les structures.

L'équipe du Centre de référence de prévention du suicide remercie tous les professionnels qui ont collaboré à l'élaboration de ce document.

## Table des matières

<a href="#">Avant-propos</a> .....	2
<a href="#">L'offre de prise en charge pour un jeune suicidaire ou suicidant en un clic</a> .....	5
<a href="#">TABLEAU RECAPITULATIF DES STRUCTURES SUSCEPTIBLES DE PRENDRE EN CHARGE UN JEUNE SUICIDAIRE OU SUICIDANT</a> .....	6
<a href="#">FICHES D'IDENTITÉ DES STRUCTURES SUSCEPTIBLES DE PRENDRE EN CHARGE UN JEUNE SUICIDAIRE OU SUICIDANT</a> .....	8
<b>1. Centre spécifique dédié à la prévention du suicide (CPS)</b> .....	9
<b>1.1. ASBL Un pass dans l'impasse – réseau Solidaris - Centre de prévention du suicide et d'accompagnement (CPS1)</b> .....	9
<b>2. Service de santé mentale (SSM)</b> .....	11
<b>2.1. Service de santé mentale « Alfa » (SSM1)</b> .....	11
<b>2.2. Centre de guidance « Léon Halkein » (SSM2)</b> .....	12
<b>2.3. Centre de santé mentale « Enfants-Parents » (SSM3)</b> .....	13
<b>2.4. Service de santé mentale « CLIPS » (SSM4)</b> .....	14
<b>2.5. Service de santé mentale de Comblain-au-Pont (SSM5)</b> .....	15
<b>2.6. Service de santé mentale d'Eupen (SSM6)</b> .....	16
<b>2.7. Service de santé mentale de Flémalle (SSM7)</b> .....	17
<b>2.8. Service de santé mentale « Accolade » (SSM8)</b> .....	18
<b>2.9. Service de santé mentale de Hannut (SSM9)</b> .....	19
<b>2.10. Service de santé mentale de Herstal - Centre de Santé Mentale Enfants-Adolescents-Adultes (SSM10)</b> .....	20
<b>2.11. Service de santé mentale de Huy – L'Accueil (SSM11)</b> .....	22
<b>2.12. Service de santé mentale de Jemeppe-sur-Meuse (SSM12)</b> .....	23
<b>2.13. Service de santé mentale de Jupille-sur-Meuse (SSM13)</b> .....	24
<b>2.14. Service de santé mentale « L'espoir » (SSM14)</b> .....	25
<b>2.15. Service de santé mentale de Montegnée « Le Taquet » (SSM15)</b> .....	26
<b>2.16. Service de santé mentale de Nandrin (SSM16)</b> .....	27
<b>2.17. Service de santé mentale de Ougrée (SSM17)</b> .....	28
<b>2.18. Service de santé mentale de Oupeye « La Source » (SSM18)</b> .....	29
<b>2.19. Service de santé mentale « Psycho J » (SSM19)</b> .....	30
<b>2.20. Service de santé mentale de Saint-Vith (SSM20)</b> .....	31
<b>2.21. Service de santé mentale de Seraing (SSM21)</b> .....	32
<b>2.22. Service de santé mentale SIAJEF (SSM22)</b> .....	33
<b>2.23. Service de santé mentale de Soumagne (SSM23)</b> .....	34
<b>2.24. Service de santé mentale « SYGMA » (SSM24)</b> .....	35
<b>2.25. Service de santé mentale « Tabane/Club André Baillon » (SSM25)</b> .....	36
<b>2.26. Service de santé mentale de Verviers (SSM26)</b> .....	37
<b>2.27. Service de Santé Mentale de Visé « Le Méridien » (SSM27)</b> .....	38
<b>2.28. Service de santé mentale de Waremme (SSM28)</b> .....	39
<b>3. Hôpital général (HG)</b> .....	40
<b>3.1. Centre Hospitalier du Bois de l'Abbaye et de Hesbaye (HG1)</b> .....	40
<b>3.2. Centre Hospitalier Régional de la Citadelle - Site Château Rouge (HG2)</b> .....	41
<b>3.3. Centre Hospitalier Régional de la Citadelle - Site Citadelle (HG3)</b> .....	42
<b>3.4. Centre Hospitalier Régional de la Citadelle - Site Sainte-Rosalie (HG4)</b> .....	44
<b>3.5. Centre Hospitalier Régional de Huy (HG5)</b> .....	45
<b>3.6. Centre Hospitalier Régional de Verviers East Belgium (HG6)</b> .....	46
<b>3.7. Centre Hospitalier Universitaire de Liège (HG7)</b> .....	47
<b>3.8. Clinique André Renard (HG8)</b> .....	48
<b>3.9. Clinique de l'Espérance – CHC (HG9)</b> .....	49
<b>3.10. Clinique Notre-Dame de Hermalle - CHC (HG10)</b> .....	50
<b>3.11. Clinique Notre-Dame de Waremme – CHC (HG11)</b> .....	51
<b>3.12. Clinique Reine Astrid (HG12)</b> .....	52
<b>3.13. Clinique Sainte-Elisabeth – CHC (HG13)</b> .....	53

3.14.	<a href="#">Clinique Saint-Joseph - CHC (HG14)</a> .....	54
3.15.	<a href="#">Clinique Saint-Vincent – CHC (HG15)</a> .....	55
4.	<a href="#">Hôpital psychiatrique</a> .....	56
4.1.	<a href="#">Centre Hospitalier Spécialisé "L'Accueil" (HP1)</a> .....	56
4.2.	<a href="#">Hôpital de Jour Universitaire "La Clé" (HP2)</a> .....	58
4.3.	<a href="#">ISoSL « Petit Bourgogne » (HP3)</a> .....	59
5.	<a href="#">Médecin généraliste (M)</a> .....	60
5.1.	<a href="#">Médecin généraliste (M)</a> .....	60
6.	<a href="#">Equipes mobiles (EM)</a> .....	62
6.1.	<a href="#">Equipe mobile d'accompagnement de crise en milieu de vie – Psy 107 (EM1)</a> .....	62
6.2.	<a href="#">Equipe mobile d'aide et de soutien EMAS - CHR de la Citadelle (EM2)</a> .....	64
6.3.	<a href="#">MIKADO (EM3)</a> .....	65
6.4.	<a href="#">Equipe mobile de la Fédération Wallonie-Bruxelles (EM4)</a> .....	66
7.	<a href="#">Soins psychiatriques à domicile (SPAD)</a> .....	68
7.1.	<a href="#">SPAD CONCERTO (SPAD1)</a> .....	68
8.	<a href="#">Centre de planning familial (PF)</a> .....	69
8.1.	<a href="#">Planning Familial (PF1)</a> .....	69
9.	<a href="#">Services de l'aide à la jeunesse (SAJ)</a> .....	72
9.1.	<a href="#">Service de l'aide à la jeunesse de Huy (SAJ1)</a> .....	72
9.2.	<a href="#">Service de l'aide à la jeunesse de Liège (SAJ2)</a> .....	73
9.3.	<a href="#">Service de l'aide à la jeunesse de Verviers (SAJ3)</a> .....	74
10.	<a href="#">Service de protection judiciaire (SPJ)</a> .....	75
10.1.	<a href="#">Service de protection judiciaire de Huy (SPJ1)</a> .....	75
10.2.	<a href="#">Service de protection judiciaire de Liège (SPJ2)</a> .....	76
10.3.	<a href="#">Service de protection judiciaire de Verviers (SPJ3)</a> .....	77
11.	<a href="#">Service jeunesse (SJ)</a> .....	78
11.1.	<a href="#">Openado (SJ1)</a> .....	78
11.2.	<a href="#">ASBL L'Entre-Temps (SJ2)</a> .....	80
12.	<a href="#">Association d'utilisateurs (AU)</a> .....	82
12.1.	<a href="#">Psytoyens (AU1)</a> .....	82
13.	<a href="#">Associations des familles (AF)</a> .....	83
13.1.	<a href="#">Similes (AF1)</a> .....	83
14.	<a href="#">LIGNE D'ECOUTE (LE)</a> .....	85
14.1.	<a href="#">Ligne d'écoute Ecoute enfants - 103 (LE1)</a> .....	85
15.	<a href="#">CENTRE PSYCHO-MEDICO-SOCIAL (PMS)</a> .....	86
15.1.	<a href="#">Centre Psycho-Médico-Social (PMS1)</a> .....	86
16.	<a href="#">SERVICE DE PROMOTION DE LA SANTE A L'ECOLE (PSE)</a> .....	87
16.1.	<a href="#">Service de Promotion de la santé à l'Ecole (PSE 1)</a> .....	87
17.	<a href="#">SERVICE D'ACTIONS EN MILIEU OUVERT (AMO)</a> .....	88
17.1.	<a href="#">Service d'Actions en Milieu Ouvert (AMO1)</a> .....	88
	<b><a href="#">Lexique</a></b> .....	<b>89</b>

## L'offre de prise en charge pour un jeune suicidaire ou suicidant en un clic

Le [tableau](#) représente l'offre de prise en charge en province de Liège en fonction de critères tels que :

- le délai entre la demande et la prise en charge (immédiat via un service de garde 24h/24 et 7j/7, dans les 72 heures ou au-delà de 72 heures, voire programmée) ;
- le mode de prise en charge (ambulatoire, résidentiel ou mobile et/ou à domicile) ;
- le type de prise en charge (psycho-sociale, psychologique, sociale, en médecine générale, psychiatrique, en urgences générales ou psychiatriques, en hospitalisation de jour).

Une abréviation et un numéro sont attribués à chaque service en fonction du type de structure. Le lien renvoie à la [fiche d'identité](#) correspondante.

Les items repris dans ce tableau et dans les fiches d'identité sont définis dans le [lexique](#).

Tableau récapitulatif des structures susceptibles de prendre en charge un jeune suicidaire ou suicidant<sup>1</sup>

Mode	Type	Enfant (0-11 ans)			Adolescent (12-17 ans)		
		Ⓟ	ⓅⓅ	ⓅⓅⓅ	Ⓟ	ⓅⓅ	ⓅⓅⓅ
Ambulatoire	Psycho-sociale		AF	SSM7/SSM27/PF/SPJ1/SPJ2/SPJ3/SJ1/SJ2(à partir de 10 ans)		AF	SSM5(à partir de 16 ans)/ SSM7/SSM27/PF/SPJ1/SPJ2/SPJ3/SJ(jusque 25 ans)/SJ2
	Psychologique		CPS1	SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM6/SSM7/SSM8/SSM9/SSM10/SSM11/SSM12/SSM13/SSM14/SSM15/SSM16/SSM17/SSM18/SSM19/SSM20/SSM21/SSM22/SSM23/SSM24/SSM25/SSM26/SSM27/SSM28/SSM29/SSM30/HG2/HG3/HG4/HG5/HG8/HG9/HG10/HG11/HG13/HG14/HG15/HP3/PF/SPJ1/SPJ2/SPJ3/SJ1/SJ2(à partir de 10 ans)		CPS1	SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM5(à partir de 16 ans)/SSM6/SSM7/SSM8/SSM9/SSM10/SSM11/SSM12/SSM13/SSM14/SSM15/SSM16/SSM17/SSM18/SSM19/SSM20/SSM21/SSM22/SSM23/SSM24/SSM25/SSM26/SSM27/SSM28/SSM29/SSM30/HG2/HG3/HG4/HG5/HG8/HG9/HG10/HG11/HG13/HG14/HG15/HP2(à partir de 16 ans)/ HP3/PF/SPJ1/SPJ2/SPJ3/SJ(jusque 25 ans)/ SJ2
	Sociale		CPS1/SAJ1/SAJ2/SAJ3	SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM6/SSM7/SSM8/SSM9/SSM10/SSM11/SSM12/SSM13/SSM14/SSM15/SSM16/SSM17/SSM18/SSM19/SSM20/SSM21/SSM22/SSM23/SSM24/SSM25/SSM26/SSM27/SSM28/SSM29/SSM30/PF/SPJ1/SPJ2/SPJ3/SJ1		CPS1/SAJ1/SAJ2/SAJ3	SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM5(à partir de 16 ans)/SSM6/SSM7/SSM8/SSM9/SSM10/SSM11/SSM12/SSM13/SSM14/SSM15/SSM16/SSM17/SSM18/SSM19/SSM20/SSM21/SSM22/SSM23/SSM24/SSM25/SSM26/SSM27/SSM28/SSM29/SSM30/PF/SPJ1/SPJ2/SPJ3/SJ(jusque 25 ans)
	Médecine générale	M			M		
	Psychiatrique			SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM6/SSM7/SSM8/SSM9/SSM10/SSM11/SSM12/SSM14/SSM15/SSM16/SSM17/SSM19/SSM20/SSM21/SSM22/SSM24/SSM25/SSM26/SSM27/SSM28/SSM29/SSM30/HG1/HG5/HG6/HG8/HG9/HG10/HG11/HG13/HG14/HG15/HP1/HP5			SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM5(à partir de 16 ans)/SSM6/SSM7/SSM8/SSM9/SSM10/SSM11/SSM12/SSM14/SSM15/SSM16/SSM17/SSM19/SSM20/SSM21/SSM22/SSM24/SSM25/SSM26/SSM27/SSM28/SSM29/SSM30/HG1/HG5/HG6/HG8/HG9/HG10/HG11/HG13/HG14/HG15/HP1/HP2(à partir de 16 ans)/ HP3
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale		EM4	SPJ1/SPJ2/SPJ3/SJ2(à partir de 10 ans)		EM4	SPJ1/SPJ2/SPJ3/SJ2
	Psychologique			SSM2/SSM19/SSM24/SSM29/SPAD1/SPJ1/SPJ2/SPJ3/SJ2(à partir de 10 ans)		EM1(à partir de 16 ans)	SSM2/SSM19/SSM24/SSM29/SPAD1/SPJ1/SPJ2/SPJ3/SJ2
	Sociale		SAJ1/SAJ2/SAJ3	SSM2/SSM17/SSM19/SSM24/SSM29/SPAD1/SPJ1/SPJ2/SPJ3		EM1(à partir de 16 ans)/ SAJ1/SAJ2/SAJ3	SSM2/SSM17/SSM19/SSM24/SSM29/SPAD1/SPJ1/SPJ2/SPJ3
	Médecine générale	M			M		
	Psychiatrique			SSM2/SSM19/SSM24/SSM29/EM2		EM1(à partir de 16 ans)	SSM2/SSM19/SSM24/SSM29/EM2/EM3(de 13 à 18 ans)
Résidentiel	Psychiatrique	HG6		HG3/HG5/HG15/HP1/HP3	HG6		HG3/HG5/HG15/HP1/HP2(à partir de 16 ans)/ HP3
	Psychologique	HG1	HG12		HG1	HG12	HP2(à partir de 16 ans)
	Psychiatrie de liaison	HG3/HG5/HG7/HG8/HG9/HG10/HG11/HG13/HG14			HG3/HG5/HG7/HG8/HG9/HG10/HG11/HG13/HG14		
	Urgences générales	HG1/HG5/HG6/HG8/HG9/HG10/HG11/HG12/HG13/HG14/HG15			HG1/HG5/HG6/HG8/HG9/HG10/HG11/HG12/HG13/HG14/HG15		

<sup>1</sup> Légende

Délais entre la demande et la prise en charge : Ⓟ = Immédiat (service de garde 24h/24 et 7j/7) | ⓅⓅ = < 72 h | ⓅⓅⓅ = > 72h et/ou programmée

CPS = Centre spécifique dédié à la prévention du suicide | SSM = Service de santé mentale | HG = Hôpital général | HP = Hôpital psychiatrique | M = Médecin généraliste | EM = Equipe mobile | SPAD = Soins psychiatrique à domicile | PF = Planning familial | SAJ = Service d'aide à la jeunesse | SPJ = Service de protection judiciaire | SJ = Service jeunesse | AU = Association d'usagers | AF = Association des familles | LE = Ligne d'écoute | PMS = Centre Psycho-Médico-Sociaux | PSE = Service de Promotion de la Santé à l'Ecole | AMO = Service d'Aide en Milieu Ouvert

	Urgences psychiatriques						
	Hospitalisation de jour			<a href="#">HP1/HP3</a>			<a href="#">HP1/HP2(à partir de 16 ans)/ HP3</a>
	Téléphonique (écoute active)		<a href="#">AU/AF/LE1</a>			<a href="#">EM1(à partir de 16 ans)/ AU/AF/LE1</a>	

## Fiches d'identité des structures susceptibles de prendre en charge un jeune suicidaire ou suicidant

Les informations détaillées des structures reprises dans le tableau récapitulatif sont compilées dans des fiches d'identité. Elles sont classées selon le type de structures :

- Centre spécifique dédié à la prévention du suicide (**CPS**) ;
- Service de santé mentale (**SSM**) ;
- Hôpital général (**HG**) ;
- Hôpital psychiatrique (**HP**) ;
- Médecin généraliste (**M**) ;
- Equipe mobile (**EM**) ;
- Soins psychiatriques à domicile (**SPAD**) ;
- Planning familial (**PF**) ;
- Service de l'aide à la jeunesse (**SAJ**) ;
- Service de protection judiciaire (**SPJ**) ;
- Service jeunesse (**SJ**) ;
- Association d'usagers (**AU**) ;
- Association des familles (**AF**) ;
- Ligne d'écoute (**LE**) ;
- Centre Psycho-Médico-Sociaux (**PMS**) ;
- Service de Promotion de la Santé à l'Ecole (**PSE**) ;
- Service d'Aide en Milieu Ouvert (**AMO**).

## 1. Centre spécifique dédié à la prévention du suicide (CPS)

### 1.1. ASBL Un pass dans l'impasse – réseau Solidaris - Centre de prévention du suicide et d'accompagnement (CPS1)

#### Coordonnées

**Adresse :** Siège social : Chaussée de Waterloo, 182 - 5002 SAINT-SERVAIS  
**N° de téléphone :** 081/777.150 (un seul numéro en Wallonie)  
**N° de fax :** 081/777.159  
**E-mail :** [prevention.suicide@un-pass.be](mailto:prevention.suicide@un-pass.be)  
**Site Internet :** [www.un-pass.be](http://www.un-pass.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** THIRION Thomas  
**Fonction :** Administrateur Délégué  
**N° de téléphone :** 081/777.152  
**N° de GSM :** 0495/99.13.38  
**E-mail :** [Thomas.Thirion@un-pass.be](mailto:Thomas.Thirion@un-pass.be)

**Nom :** Grégory SCHOUMAKER  
**Fonction :** Coordinateur Opérationnel  
**N° de téléphone :** 081/777.153  
**N° de GSM :** 0474/88.41.07  
**E-mail :** [Gregory.Schoumaker@un-pass.be](mailto:Gregory.Schoumaker@un-pass.be)

**Nom :** RINGLET Florence  
**Fonction :** Directrice Thérapeutique  
**N° de téléphone :** 081/777.154  
**N° de GSM :** 0495/88.65.78  
**E-mail :** [Florence.Ringlet@un-pass.be](mailto:Florence.Ringlet@un-pass.be)

#### Personne de contact

**Fonction :** Secrétariat  
**N° de téléphone :** 081/777.150  
**E-mail :** [prevention.suicide@un-pass.be](mailto:prevention.suicide@un-pass.be)

#### Missions

- Suivi psychologique de personnes suicidaires et/ou suicidantes
- Consultations sociales
- Accompagnement du deuil après un suicide
- Soutien des proches de personnes suicidaires et/ou suicidantes

#### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

#### Tarifs /honoraires

- Entretien individuel : 20 €
- Entretien conjugal et familial : 25 €
- Consultation sociale : gratuit

#### Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Limité : désamorçage de la crise suicidaire	Dans les 72 h	Tout public

	Sociale	Limité	Dans les 72 h	Tout public
--	---------	--------	---------------	-------------

## 2. Service de santé mentale (SSM)

### 2.1. Service de santé mentale « Alfa » (SSM1)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue de la Madeleine, 17 – 4000 LIEGE  
**N° de téléphone :** 04/223.09.03  
**N° de fax :** 04/223.56.86  
**E-mail :** [contact@centrealfa.be](mailto:contact@centrealfa.be)  
**Site Internet :** [www.centrealfa.be](http://www.centrealfa.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** DUNGELHOEFF Catherine  
**Fonction :** Directrice administrative

#### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Ce SSM a développé une initiative spécifique qui concerne les problématiques d'assuétudes.

#### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

#### Types d'intervenant

- Assistant en psychologie
- Assistant social
- Educateur
- Médecin généraliste
- Psychiatre
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

## 2.2. Centre de guidance « Léon Halkein » (SSM2)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue de Sluse, 17- 4600 VISE  
**N° de téléphone :** 04/379.39.36  
**N° de fax :** 04/379.39.36  
**E-mail :** [centredeguidance@skynet.be](mailto:centredeguidance@skynet.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** Dr HADOUN Khaled  
**Fonction :** Directeur médical

**Nom :** MAGIS Jean-Paul  
**Fonction :** Directeur administratif

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h (possibilité de rendez-vous après 17h)

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Logopède
- Psychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

## 2.3. Centre de santé mentale « Enfants-Parents » (SSM3)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue Lambert Le Bègue, 16 – 4000 LIEGE  
**N° de téléphone :** 04/223.41.12  
**N° de fax :** 04/221.18.94  
**E-mail :** [csmu.liege@csmu.be](mailto:csmu.liege@csmu.be)  
**Site Internet :** <https://www.guidesocial.be/csmenfants-parents/>

### Directeur / Responsable

**Nom :** CHAPELIER Marc  
**Fonction :** Directeur administratif

**Nom :** Dr FOURNIER Laurence  
**Fonction :** Directeur thérapeutique - pédopsychiatre

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques, psychologiques, sociales.
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Ce SSM est agréé pour se **spécialiser dans la prise en charge d'enfants et d'adolescents**.

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Logopède
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue
- Psychomotricien
- Neuropsychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

## 2.4. Service de santé mentale « CLIPS » (SSM4)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue Alex Bouvy, 18 - 4020 LIEGE  
**N° de téléphone :** 04/341.29.66 – 04/341.29.92  
**N° de fax :** 04/341.29.99  
**E-mail :** [leclips@skynet.be](mailto:leclips@skynet.be)  
**Site Internet :** [www.guidesocial.be/clips](http://www.guidesocial.be/clips)

### Directeur / Responsable

**Nom :** Dr GODFROI Michel  
**Fonction :** Directeur médical et Neuropsychiatre

**Nom :** MARCHICA Teresa  
**Fonction :** Directrice administrative

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques, psychologiques, sociales.
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial.
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Ce SSM a développé une initiative spécifique qui concerne les problématiques d'assuétudes.

### Jours et heures d'ouverture

- Lundi et jeudi de 8h à 18h
- Mardi et mercredi de 8h30 à 18h
- Vendredi de 8h à 16h

### Tarifs /honoraires

- Consultation psychiatrique : VIPO->3€ et Non VIPO->15,50€
- Consultations psychologique et criminologique : 10€
- Consultation sociale : 1€

### Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Criminologue
- Psychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Plus de 16 ans
	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique			

## 2.5. Service de santé mentale de Comblain-au-Pont (SSM5)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue d'Aywaille, 22 – 4170 COMBLAIN-AU-PONT  
**N° de téléphone :** 04/369.23.23  
**N° de fax :** 04/369.44.62  
**E-mail :** [ssm.comblain@aigs.be](mailto:ssm.comblain@aigs.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** FAMERIE Jean-Claude  
**Fonction :** Directeur administratif

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

## 2.6. Service de santé mentale d'Eupen (SSM6)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue de Verviers, 14 – 4700 EUPEN  
**N° de téléphone :** 087/59.80.59  
**N° de fax :** 087/59.80.60  
**E-mail :** [info.eupen@spz.be](mailto:info.eupen@spz.be)  
**Site Internet :** [www.spz.be](http://www.spz.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** Dr LOHMANN Roland  
**Fonction :** Directeur médical

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

### Jours et heures d'ouverture

- Consultation sur rendez-vous
- Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et du lundi au jeudi de 14h à 17h

### Tarifs /honoraires

- Usagers habitant en Communauté germanophone (communes d'Amblève, Bullange, Bütgenbach, Burg Reuland, Eupen, La Calamine, Lontzen, Raeren, Saint- Vith) -> en fonction des revenus du ménage :

Tarif normal -> 14 €,

Tarifs réduits -> 9,50€ ou 4,50€ (revenus modestes),

Tarif social -> 1,50€ (personnes sans revenus)

- Usagers germanophones habitant les communes voisines de la Communauté germanophone (Baelen, Welkenraedt, Plombières,...) -> 14€

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique			

### Commentaire

Consultation en allemand ou en français. Entretiens possibles en anglais, néerlandais, polonais, russe selon les disponibilités du personnel.

## 2.7. Service de santé mentale de Flémalle (SSM7)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue Spinette, 2 – 4400 FLEMALLE  
**N° de téléphone :** 04/235.10.50  
**E-mail :** [secretariat.ssm@flemalle.be](mailto:secretariat.ssm@flemalle.be)  
**Site Internet :** [www.flemalle.be](http://www.flemalle.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** VERDIN Marie-Blanche  
**Fonction :** Directrice administrative

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h à 17h (après 17h sur rendez-vous)

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

## 2.8. Service de santé mentale « Accolade » (SSM8)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue des Bruyères 127-129 – 4000 LIEGE  
**N° de téléphone :** 04/227.36.41  
**N° de fax :** 04/221.32.59  
**E-mail :** [n.dauby@isosl.be](mailto:n.dauby@isosl.be)  
**Site Internet :** [www.isosl.be](http://www.isosl.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** PRATICO Charlotte  
**Fonction :** Directrice administrative  
**E-mail :** [c.pratico@isosl.be](mailto:c.pratico@isosl.be)

**Nom :** PRAPIPO Charlotte  
**Fonction :** Psychologue et directrice administrative

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Logopède
- Psychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

## 2.9. Service de santé mentale de Hannut (SSM9)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue Zénobe Gramme, 48 - 4280 HANNUT  
**N° de téléphone :** 019/51.29.66  
**N° de fax :** 019/63.39.76  
**E-mail :** [ssm.hannut@aigs.be](mailto:ssm.hannut@aigs.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** Luc VANDORMAEL  
**Fonction :** Directeur administratif  
**N° de téléphone :** 019/32.47.92  
**N° de GSM :** 0475/38.12.99  
**E-mail :** [l.vandormael@aigs.be](mailto:l.vandormael@aigs.be)

**Nom :** Secrétariat  
**N° de téléphone :** 019/51.29.66  
**E-mail :** [ssm.hannut@aigs.be](mailto:ssm.hannut@aigs.be)

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

### Tarifs /honoraires

- Psychothérapie par psychologue : 11€
- Prestation médicale : pratique du tiers payant
- Accueil par une assistante social : 10€
- Suivi social : 5€
- Logopède – psychomot : 5€

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue
- Logopède
- Psychomotricien

### Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

## 2.10. Service de santé mentale de Herstal - Centre de Santé Mentale Enfants-Adolescents-Adultes (SSM10)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue Saint-Lambert, 84-86 - 4040 HERSTAL  
**N° de téléphone :** 04/240.04.08  
**N° de fax :** 04/248.48.12  
**E-mail :** [ssm.herstal@aigs.be](mailto:ssm.herstal@aigs.be) - [ssm.epsilon@aigs.be](mailto:ssm.epsilon@aigs.be)  
**Site Internet :** [www.aigs.be](http://www.aigs.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** Dr LEX Olivier  
**Fonction :** Directeur thérapeutique

**Nom :** FERY Véronique  
**Fonction :** Chef de service  
**E-mail :** [v.fery@aigs.be](mailto:v.fery@aigs.be)

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques, psychologiques, sociales.
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Ce SSM a développé 3 initiatives spécifiques ; une pour les personnes auteurs d'infractions à caractère sexuel AICS (Epsilon) ; une pour les personnes souffrant de problèmes de dépendance (Lieux-dits) ; et une pour les personnes âgées (Paroles d'Aînés).
- Ce SSM est agréé pour se **spécialiser dans la prise en charge d'enfants et d'adolescents.**

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h ainsi qu'une permanence téléphonique des assistants sociaux

### Tarifs /honoraires

- Consultation psychologique : 10€
- Consultation sociale : 5€
- Consultation médicale (par un médecin psychiatre) : 5€
- Consultation de type « Thérapie de couple et de famille » : 10€

### Types d'intervenant

- Assistant en psychologie
- Assistant social
- Criminologue
- Infirmier
- Logopède
- Médecin généraliste
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue
- Psychomotricien

## Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

### Commentaires

- Services supplémentaires proposés par le Service de Santé Mentale : « Département personnes âgées : service d'accompagnement pour les personnes âgées souffrant de détérioration mentale, principalement la maladie d'Alzheimer, mission comprenant aussi le soutien aux familles.
- Aide aux toxicomanes : "Les lieux-dits", équipe de santé spécialisée en matière d'assuétudes, propose un accompagnement psychologique, social et thérapeutique.
- Epsilon : équipe de santé spécialisée en matière de traitement d'auteurs d'infraction à caractère sexuel, accueil - diagnostic – traitement (selon le site internet <http://www.aliss.be/node/2515>).

### Condition de prise en charge

Procédure d'entrée : l'assistant social réalise une anamnèse de la personne en demande et en fait part en réunion d'équipe. Un accord est ensuite donné, ou pas, pour la prise en charge. Une réorientation vers un autre service peut être proposée.

## 2.11. Service de santé mentale de Huy – L'Accueil (SSM11)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue de la Fortune, 6 - 4500 HUY  
**N° de téléphone :** 085/25.42.26  
**N° de fax :** 085/23.69.51  
**E-mail :** [csmaccueil@skynet.be](mailto:csmaccueil@skynet.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** PIERRAT Sophie  
**Fonction :** Directeur thérapeutique

**Nom :** LIESENS Vinciane  
**Fonction :** Directrice administrative

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques, psychologiques, sociales.
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Ce SSM a développé une initiative spécifique pour les auteurs d'infractions à caractère sexuel AICS.

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h (consultation sur rendez-vous possible jusque 18h)

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

## 2.12. Service de santé mentale de Jemeppe-sur-Meuse (SSM12)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue Voie du Promeneur, 13 – 4101 JEMEPPE-SUR-MEUSE  
**N° de téléphone :** 04/231.10.42  
**E-mail :** [ssmjemeppe@gmail.com](mailto:ssmjemeppe@gmail.com)

### Directeur / Responsable

**Nom :** CORLOSQUET Constance  
**Fonction :** Directrice administrative

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques, psychologiques, sociales.
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Logopède
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			

## 2.13. Service de santé mentale de Jupille-sur-Meuse (SSM13)

### Coordonnées

**Adresse :** Cité André Renart, 15 – 4020 JUPILLE-SUR-MEUSE  
**N° de téléphone :** 04/365.12.37  
**E-mail :** [ssm.jupille@aigs.be](mailto:ssm.jupille@aigs.be)  
**Site Internet :** [www.aigs.be](http://www.aigs.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** Orane ABATE  
**Fonction :** Chef de service  
**E-mail :** [o.abate@aigs.be](mailto:o.abate@aigs.be)

**Nom :** Dr PAIROUX Fabienne  
**Fonction :** Directrice thérapeutique

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques, psychologiques, sociales.
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

### Tarifs /honoraires

- Consultation psychologique : 11€
- Consultation de type « Thérapie systémique » : 11€
- Consultation sociale : 5€
- Consultation médicale (par un médecin psychiatre) : de 5 à 10€

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

### Commentaire

L'assistant social réalise un premier rendez-vous « d'accueil » et analyse la situation avant la prise en charge de la personne ou la réorientation de celle-ci.

## 2.14. Service de santé mentale « L'espoir » (SSM14)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue Derrière les Murs, 5 – 4960 MALMEDY  
**N° de téléphone :** 080/33.81.65  
**N° de fax :** 080/77.14.71  
**E-mail :** [guidance-malmedy@skynet.be](mailto:guidance-malmedy@skynet.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** FRANKIGNOUL M.  
**Fonction :** Directeur thérapeutique

**Nom :** GOBIET Pierre  
**Fonction :** Directeur administratif

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins. .

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h (consultation possible jusque 18h)

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

## 2.15. Service de santé mentale de Montegnée « Le Taquet » (SSM15)

### Coordonnées

**Adresse :** Chaussée de Churchill, 28 - 4420 MONTEGNEE  
**N° de téléphone :** 04/364.06.85  
**N° de fax :** 04/364.06.86  
**E-mail :** [ssm.montegnee@aigs.be](mailto:ssm.montegnee@aigs.be)  
**Site Internet :** [www.aigs.be](http://www.aigs.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** Dr LEUNEN A.  
**Fonction :** Directeur thérapeutique  
**E-mail :** [dr.a.leunen@aigs.be](mailto:dr.a.leunen@aigs.be)

**Nom :** PAULUS Guy  
**Fonction :** Directeur administratif

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Logopède
- Psychiatre
- Psychologue
- Psychomotricien

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

## 2.16. Service de santé mentale de Nandrin (SSM16)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue Arthur Botty, 1 - 4550 NANDRIN  
**N° de téléphone :** 085/51.24.15  
**N° de fax :** 085/21.48.20  
**E-mail :** [ssm.nandrin@aigs.be](mailto:ssm.nandrin@aigs.be)  
**Site Internet :** [www.aigs.be](http://www.aigs.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** FAMERIE Jean-Claude  
**Fonction :** Directeur administratif

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

### Jours et heures d'ouverture

- Lundi de 9h à 18h
- Mardi de 9h à 17h
- Mercredi de 9h à 19h

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Logopède
- Psychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			
Mobile et/ou à domicile	Sociale			

## 2.17. Service de santé mentale de Ougrée (SSM17)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue Berthelot, 29 - 4102 OUGREE  
**N° de téléphone :** 04/337.49.53  
**E-mail :** [ssmougree@skynet.be](mailto:ssmougree@skynet.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** CORLOSQUET Constance  
**Fonction :** Directrice administrative

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Ce SSM est agréé pour se **spécialiser dans la prise en charge d'enfants et d'adolescents**.

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Logopède
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			

## 2.18. Service de santé mentale de Oupeye « La Source » (SSM18)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue du Poncay, 1- 4680 OUPEYE  
**N° de téléphone :** 04/264.33.09  
**N° de fax :** 04/264.33.09  
**E-mail :** [ssm.oupeye@aigs.be](mailto:ssm.oupeye@aigs.be)  
**Site Internet :** [www.aigs.be](http://www.aigs.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** Dr ADAM  
**Fonction :** Directeur médical

**Nom :** BLAFFART Geoffrey  
**Fonction :** Directeur administratif

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h (le lundi et mardi jusque 20h30)

### Tarifs /honoraires

- Consultation psychologique : 10€
- Consultation sociale : 5€
- Consultation de couple ou de famille : 10€
- Consultation médicale (par un médecin psychiatre) : 5 à 10€

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Logopède
- Psychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			
Mobile et/ou à domicile	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique			

### Commentaire

Condition de prise en charge : un accueil est proposé auprès d'un travailleur social qui réalise une anamnèse de la personne et de ses besoins. Le travailleur social présente la demande en réunion d'équipe qui débouche sur une prise en charge ou pas de la situation. Une réorientation vers un autre service peut être proposée.

## 2.19. Service de santé mentale « Psycho J » (SSM19)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue En Hors Château, 59 – 4000 LIEGE  
**N° de téléphone :** 04/223.55.08  
**N° de fax :** 04/222.17.31  
**E-mail :** [psychoj@psycre.be](mailto:psychoj@psycre.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** VAN DER VEKEN Sonia  
**Fonction :** Directrice administrative

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques, psychologiques, sociales.
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Ce SSM est agréé pour se **spécialiser dans la prise en charge d'enfants et d'adolescents.**

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Pédopsychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 18 ans

## 2.20. Service de santé mentale de Saint-Vith (SSM20)

### Coordonnées

**Adresse :** Vennbahnstrasse, 4-6 – 4780 SAINT-VITH  
**N° de téléphone :** 080/22.76.18  
**N° de fax :** 080/22.96.50  
**E-mail :** [info.progesund@gmail.com](mailto:info.progesund@gmail.com)

**Site Internet :** [www.spz.be](http://www.spz.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** Dr LOHMANN Roland  
**Fonction :** Directeur médical

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

### Jours et heures d'ouverture

- Consultation sur rendez-vous
- Le secrétariat est ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h ainsi que le lundi et mercredi de 14h à 17h

### Tarifs /honoraires

- Communauté germanophone (communes d'Ambève, Bullange, Bütgenbach, Burg Reuland, Eupen, La Calamine, Lontzen, Raeren, Saint-Vith) -> en fonction des revenus du ménage :

Tarif normal -> 14€

Tarifs réduits -> 9,50€ ou 4,50€ (revenus modestes)

Tarif social -> 1,50€ (personnes sans revenus)

- Usagers germanophones habitant les communes voisines de la Communauté germanophone (Waimes, Stavelot,..) -> 14€

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

### Commentaire

La prise en charge est donnée en allemand ou en français.

## 2.21. Service de santé mentale de Seraing (SSM21)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue Hya, 71 - 4100 SERAING  
**N° de téléphone :** 04/337.20.64  
**E-mail :** [ssmseraing@skynet.be](mailto:ssmseraing@skynet.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** CORLOSQUET Constance  
**Fonction :** Directrice administrative

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Ce SSM est agréé pour se **spécialiser dans la prise en charge d'enfants et d'adolescents**.

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Logopède
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			

## 2.22. Service de santé mentale SIAJEF (SSM22)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue Maghin, 18-19 – 4000 LIEGE  
**N° de téléphone :** 04/228.98.98  
**N° de fax :** 04/228.98.93  
**E-mail :** [info@siajef.be](mailto:info@siajef.be)  
**Site Internet :** [www.siajef.be](http://www.siajef.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** TOUSSAINT Isabelle  
**Fonction :** Directrice administrative

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

### Jours et heures d'ouverture

- Accueil et permanence : du lundi au vendredi de 8h50 à 16h30 et de 18h à 19h
- Consultation : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30
- Déplacement à domicile : du lundi au vendredi et le samedi et dimanche de 9h à 16h30

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Criminologue
- Educateur
- Psychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			
Mobile et/ou à domicile	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique			

## 2.23. Service de santé mentale de Soumagne (SSM23)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue de l'Egalité, 250 – 4630 SOUMAGNE  
**N° de téléphone :** 04/377.46.65  
**E-mail :** [ssm.soumagne@aigs.be](mailto:ssm.soumagne@aigs.be)  
**Site Internet :** [www.aigs.be](http://www.aigs.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** Dr ADAM Stéphanie  
**Fonction :** Directrice thérapeutique

**Nom :** FERY Véronique  
**Fonction :** Directrice administrative  
**E-mail :** [v.fery@aigs.be](mailto:v.fery@aigs.be)

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h et sur rendez-vous

### Tarifs /honoraires

- Consultation psychologique : 10€
- Consultation sociale : 5€
- Consultation médicale (par un médecin psychiatre) : de 5 à 10€
- Consultation logopédique : 5€

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Logopède
- Psychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

### Commentaire

L'assistant social réalise un premier rendez-vous « d'accueil » et analyse la situation avant la prise en charge de la personne ou la réorientation de celle-ci.

## 2.24. Service de santé mentale « SYGMA » (SSM24)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue Jacob Makoy, 57 – 4000 LIEGE  
**N° de téléphone :** 042/52.53.39 - 0476/40.92.04  
**N° de fax :** 04/231.15.39  
**E-mail :** [sygma@aigs.be](mailto:sygma@aigs.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** BLAFFART Geoffrey  
**Fonction :** Directeur administratif

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Ce SSM a développé une initiative spécifique pour les auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS).

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h et sur rendez-vous

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

## 2.25. Service de santé mentale « Tabane/Club André Baillon » (SSM25)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue Saint Léonard, 510 – 4000 LIEGE  
**N° de téléphone :** 04/228.14.40  
**N° de fax :** 04/228.14.51  
**E-mail :** [tabane@skynet.be](mailto:tabane@skynet.be)  
**Site Internet :** [www.tabane.be](http://www.tabane.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** SNOECK Luc  
**Fonction :** Coordinateur

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Ce SSM a développé une initiative spécifique pour les personnes en situation d'exil.

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Coordinateur
- Psychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique			

## 2.26. Service de santé mentale de Verviers (SSM26)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue de Dinant, 11-18-20-22 – 4800 VERVIERS  
**N° de téléphone :** 087/22.16.45  
**N° de fax :** 087/22.03.70  
**E-mail :** [secretariatadu@ssmverviers.be](mailto:secretariatadu@ssmverviers.be)  
**Site Internet :** [www.ssmverviers.be](http://www.ssmverviers.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** Orane ABATE  
**Fonction :** Directrice médicale

**Nom :** CARPENTIER Luc  
**Fonction :** Directeur administratif

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Ce SSM a développé 3 initiatives spécifiques ; une pour les problématiques d'assuétudes ; une le traitement d'auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS) et un service d'aide pour personnes avec difficultés intellectuelles (SAPI).

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

### Tarifs /honoraires

- Consultation psychologique : 11€
- Consultation sociale : 5€
- Consultation médicale (par un médecin psychiatre) : de 5 à 10€
- Consultation logopédique : 5€

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Criminologue
- Infirmier
- Logopède
- Médecin généraliste
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue
- Psychomotricien

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

## 2.27. Service de Santé Mentale de Visé « Le Méridien » (SSM27)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue de la Fontaine, 53 – 4600 VISE  
**N° de téléphone :** 04/379.32.62  
**N° de fax :** 04/379.15.50  
**E-mail :** [ssm.vise@aigs.be](mailto:ssm.vise@aigs.be)  
**Site Internet :** [www.aigs.be](http://www.aigs.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** BLAFFART Geoffrey  
**Fonction :** Directeur administratif

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Ce SSM a développé une initiative spécifique pour les problématiques d'assuétudes « Les Lieux-Dits ».

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h et le samedi matin

### Tarifs /honoraires

- Consultation psychologique : 10 €
- Consultation sociale : 5 €
- Consultation de couple ou de famille : 10 €
- Consultation médicale (par un médecin psychiatre) : TM => 5 à 10 €

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			
Mobile et/ou à domicile	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique			

### Commentaire

Condition de prise en charge : un accueil est proposé auprès d'un travailleur social qui réalise une anamnèse de la personne et de ses besoins. Le travailleur social présente la demande en réunion d'équipe qui débouche sur une prise en charge ou pas de la situation. Une réorientation vers un autre service peut être proposée.

## 2.28. Service de santé mentale de Waremme (SSM28)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue Guillaume Joachim, 49 – 4300 WAREMME  
**N° de téléphone :** 019/32.47.92  
**N° de fax :** 019/32.39.47  
**E-mail :** [ssm.waremme@aigs.be](mailto:ssm.waremme@aigs.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** LIOTA Françoise  
**Fonction :** Directrice thérapeutique

**Nom :** VANDORMAEL Luc  
**Fonction :** Directeur administratif

### Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Ce SSM a développé une initiative spécifique pour les problématiques d'assuétudes.

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Logopède
- Psychiatre
- Psychologue
- Psychomotricien

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			
	Psychiatrique			

### 3. Hôpital général (HG)

#### 3.1. Centre Hospitalier du Bois de l'Abbaye et de Hesbaye (HG1)

##### Coordonnées

**Adresse :** Rue Laplace, 40 – 4100 SERAING (site de Seraing)  
**N° de téléphone :** 04/338.70.00  
**N° de fax :** 04/338.70.50  
**E-mail :** [webmaster@CHBAH.be](mailto:webmaster@CHBAH.be)  
**Site Internet :** [www.chbah.be](http://www.chbah.be)

**Adresse :** Avenue de la Résistance, 2 – 4300 WAREMME (site de Waremme)  
**N° de téléphone :** 019/33.80.00  
**N° de fax :** 019/33.80.66  
**Site Internet :** [www.chbah.be](http://www.chbah.be)

##### Directeur / Responsable

**Nom :** DE SIMONE Stéphanie  
**Fonction :** Directrice générale  
**N° de téléphone :** 04/338.70.44  
**E-mail :** [secr.general@chbah.be](mailto:secr.general@chbah.be)

**Nom :** Dr DEGIVES Raoul  
**Fonction :** Directeur médical  
**N° de téléphone :** 04/338.70.00  
**E-mail :** [secr.general@chbah.be](mailto:secr.general@chbah.be)

##### Personne de contact

**Nom :** MAON Cécile  
**Fonction :** Psychologue – Service des urgences

##### Missions

- Prise en charge urgente des patients suicidaires.
- Prise en charge chronique par psychiatre.

##### Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

##### Types d'intervenant

- Psychiatre
- Psychologue

##### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
Hospitalière en hôpital général	Psychologique Urgences générales	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	

## 3.2. Centre Hospitalier Régional de la Citadelle - Site Château Rouge (HG2)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue du Grand Puits, 47 - 4040 HERSTAL  
**N° de téléphone :** 04/240.59.05  
**N° de fax :** 04/264.39.72  
**E-mail :** [info@chrcitadelle.be](mailto:info@chrcitadelle.be)  
**Site Internet :** [www.chrcitadelle.be](http://www.chrcitadelle.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** PORTUGAELS Sylvianne  
**Fonction :** Directrice générale

**Nom :** Dr PEPIN Jean-Louis  
**Fonction :** Directeur médical  
**N° de téléphone :** 04/225.75.19

Missions (selon le site internet <http://www.chrcitadelle.be/fr/patients/services-medicaux/psychiatrie/index.html?onglet=presentation>)

Hospitalisation psychiatrique :

- « Mise au point diagnostique,
- Traitement des troubles psychotiques, bipolaires et dépressifs et des problèmes d'addiction,
- 4 lits de crise (maximum 5 jours d'hospitalisation) pour des personnes souffrant de problèmes avec les substances psycho-actives,
- Elaboration d'un projet de soins ambulatoires cohérent, en collaboration avec le réseau de soins psycho-médicosocial de la Province,

Consultations de pré-admission sur demande du médecin traitant (04/223.85.31) ».

Plusieurs services de psychologie sont proposés :

- Psychologie **clinique de l'enfant**,
- Psychologie clinique de l'adulte,
- Psychologie clinique de la personne âgée.

### Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7 j/7

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public

### 3.3. Centre Hospitalier Régional de la Citadelle - Site Citadelle (HG3)

#### Coordonnées

**Adresse :** Boulevard du 12ème de Ligne, 1 - 4000 LIEGE  
**N° de téléphone :** 04/225.61.11  
**N° de fax :** 04/226.47.47  
**E-mail :** [info@chrcitadelle.be](mailto:info@chrcitadelle.be)  
**Site Internet :** [www.chrcitadelle.be](http://www.chrcitadelle.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** PORTUGAELS Sylvianne  
**Fonction :** Directrice générale  
**N° de téléphone :** 04/225.61.21

**Nom :** Dr PEPIN Jean-Louis  
**Fonction :** Directeur médical  
**N° de téléphone :** 04/225.75.19

Missions (selon le site internet <http://www.chrcitadelle.be/fr/patients/services-medicaux/psychiatrie/index.html?onglet=presentation>)

#### Hospitalisation psychiatrique

- « Mise au point diagnostique,
- Traitement des troubles psychotiques, bipolaires et dépressifs et des problèmes d'addiction,
- 4 lits de crise (maximum 5 jours d'hospitalisation) pour des personnes souffrant de problèmes avec les substances psycho-actives,
- Elaboration d'un projet de soins ambulatoires cohérent, en collaboration avec le réseau de soins psychosociaux de la Province,
- Consultations de pré-admission sur demande du médecin traitant (04/223.85.31).

#### Service de pédopsychiatrie (service K)

Hospitalisation en chambre commune (pas d'accompagnant) :

3 sous-unités

- Une sous-unité de séjour bref (5 jours) de 7 lits hébergeant des jeunes en situation critique [4 lits « tout-venant » (jeunes adressés via le canal des urgences les plus proches du domicile) et 3 lits « médico-légaux » (**jeunes de 12 à 18 ans dépendants du SPJ** adressés via la coordination des trajets de soins de la cour d'appel de Liège : +32 (0)499 519 128)];
- une sous-unité de court séjour (4 semaines) de 8 lits hébergeant des jeunes pour bilan et orientation;
- une sous-unité de moyen séjour (3 mois voire davantage) de 8 lits [6 lits hébergeant des jeunes pour prise en charge thérapeutique de pathologies à accointance somatique (les troubles du comportement alimentaire p. ex.) ou anxio-dépressives (phobie scolaire p. ex.) et **2 berceaux** (+ 2 lits de psychiatrie adulte) pour instaurer la relation mère-bébé].
- Les jeunes hospitalisés partagent une vie communautaire (visites 2x par semaine, retour en week-end dès le 2ième) et fréquentent l'école de l'hôpital ».

Plusieurs services de psychologie sont proposés :

- Psychologie **clinique de l'enfant**,
- Psychologie clinique de l'adulte,
- Psychologie clinique de la personne âgée.

#### Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7 j/7

#### Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychiatrique de liaison	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public

### 3.4. Centre Hospitalier Régional de la Citadelle - Site Sainte-Rosalie (HG4)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue des Wallons, 72 - 4000 LIEGE  
**N° de téléphone :** 04/254.72.11  
**N° de fax :** 04/253.10.46  
**E-mail :** [info@chrcitadelle.be](mailto:info@chrcitadelle.be)  
**Site Internet :** [www.chrcitadelle.be](http://www.chrcitadelle.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** PORTUGAELS Sylvianne  
**Fonction :** Directrice générale  
**N° de téléphone :** 04/225.61.21

**Nom :** Dr PEPIN Jean-Louis  
**Fonction :** Directeur médical  
**N° de téléphone :** 04/225.75.19

Missions (selon le site internet <http://www.chrcitadelle.be/fr/patients/services-medicaux/psychiatrie/index.html?onglet=presentation>)

#### Hospitalisation psychiatrique

- « Mise au point diagnostique,
- Traitement des troubles psychotiques, bipolaires et dépressifs et des problèmes d'addiction,
- 4 lits de crise (maximum 5 jours d'hospitalisation) pour des personnes souffrant de problèmes avec les substances psycho-actives,
- Elaboration d'un projet de soins ambulatoires cohérent, en collaboration avec le réseau de soins psycho-médicosocial de la Province,
- Consultations de pré-admission sur demande du médecin traitant (04/223.85.31) ».

Plusieurs services de psychologie sont proposés

- Psychologie **clinique de l'enfant**,
- Psychologie clinique de l'adulte,
- Psychologie clinique de la personne âgée.

#### Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7 j/7

#### Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public

### 3.5. Centre Hospitalier Régional de Huy (HG5)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue des Trois Ponts, 2 – 4500 HUY  
**N° de téléphone :** 085/27.21.11  
**N° de fax :** 085/27.22.22  
**E-mail :** [infos@chh.be](mailto:infos@chh.be)  
**Site Internet :** [www.chrh.be](http://www.chrh.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** Dr LEVAUX Christophe  
**Fonction :** Directeur général médical  
**N° de téléphone :** 085/27.70.02  
**E-mail :** [christophe.levaux@chrh.be](mailto:christophe.levaux@chrh.be)

#### Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

#### Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychiatrique			
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	
	Psychiatrique de liaison	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	
	Urgences générales	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	

### 3.6. Centre Hospitalier Régional de Verviers East Belgium (HG6)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue du Parc, 29 - 4800 VERVIERS  
**N° de téléphone :** 087/21.21.11  
**N° de fax :** 087/21.26.05  
**Site Internet :** [www.chrverviers.be](http://www.chrverviers.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** LEFEBVRE Stéphane  
**Fonction :** Directeur général  
**E-mail :** [dirgen@chrverviers.be](mailto:dirgen@chrverviers.be)

**Nom :** Dr BROHON Eric  
**Fonction :** Directeur médical  
**N° de téléphone :** 087/21.26.10  
**E-mail :** [dirmed@chrverviers.be](mailto:dirmed@chrverviers.be)

#### Personne de contact

**Nom :** CLOSSET Séverine  
**Fonction :** Directeur médical  
**N° de téléphone :** 087/21.29.13

#### Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

#### Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique de liaison	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	
	Urgences générales			

#### Services à destination des professionnels

- Formation à destination des professionnels
- Supervision
- Intersession

### 3.7. Centre Hospitalier Universitaire de Liège (HG7)

#### Coordonnées

**Adresse :** Domaine Universitaire du Sart Tilman Bâtiment B 35 - 4000 LIEGE  
**N° de téléphone :** 04/242.52.00 - 04 270 30 50  
**Site Internet :** [www.chuliege.be](http://www.chuliege.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** DEGAND Isabelle  
**Fonction :** Administratrice déléguée  
**N° de téléphone :** 04/366.70.00  
**E-mail :** [administrateur.delegue@chu.ulg.ac.be](mailto:administrateur.delegue@chu.ulg.ac.be)

**Nom :** Dr GILLET Pierre  
**Fonction :** Directeur médical  
**N° de téléphone :** 04/366.70.05  
**E-mail :** [Pierre.Gillet@chu.ulg.ac.be](mailto:Pierre.Gillet@chu.ulg.ac.be)

**Nom :** BELHADDAD Rajaa  
**Fonction :** Secrétaires de direction  
**N° de téléphone :** 04/366.79.60  
**E-mail :** [psychiatrie@ulg.ac.be](mailto:psychiatrie@ulg.ac.be)

#### Personne de contact

**Nom :** MALCHAIR Alain  
**Fonction :** Professeur

#### Missions

Prise en charge 24h/24 via les urgences psychiatriques

#### Jours et heures d'ouverture

24h/24 via les urgences psychiatriques

#### Tarifs/honoraires

Honoraires conventionnés

#### Types d'intervenant

- Accueillant
- Infirmier
- Psychiatre

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique de liaison	Illimité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	Tout public

### 3.8. Clinique André Renard (HG8)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue André Renard, 1 – 4040 HERSTAL  
**N° de téléphone :** 04/248.72.11  
**E-mail :** [informations@arenard.be](mailto:informations@arenard.be)  
**Site Internet :** [www.cliniqueandrerenard.be](http://www.cliniqueandrerenard.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** DE PAOLI Marc  
**Fonction :** Directeur général  
**E-mail :** [marc.depaoli@arenard.be](mailto:marc.depaoli@arenard.be)

#### Personne de contact

**Nom :** Dr LEMINEUR Thierry  
**Fonction :** Directeur médical  
**N° de téléphone :** 04/248.73.95  
**N° de Gsm :** 0477/23.54.55  
**E-mail :** [thierry.lemineur@arenard.be](mailto:thierry.lemineur@arenard.be)

#### Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

#### Types d'intervenant

- Psychiatre
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychiatrique			
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique de liaison	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	
	Urgences générales			

### 3.9. Clinique de l'Espérance – CHC (HG9)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue Saint-Nicolas, 447-449 - 4420 MONTEGNEE  
**N° de téléphone :** 04/224.91.11  
**N° de fax :** 04/224.90.02  
**Site Internet :** [www.chc.be](http://www.chc.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** JAVAUX Alain  
**Fonction :** Directeur général  
**E-mail :** [veronique.letesson@chc.be](mailto:veronique.letesson@chc.be) (secrétariat général)

**Nom :** Dr OLIVIER Philippe  
**Fonction :** Directeur médical  
**N° de téléphone :** 04/224.86.17 (secrétaire CARNERO Josefa)

#### Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

#### Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychiatrique			
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique de liaison	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	
	Urgences générales			

### 3.10. Clinique Notre-Dame de Hermalle - CHC (HG10)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue Basse Hermalle 4 - 4681 HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU  
**N° de téléphone :** 04/374.70.00  
**N° de fax :** 04/374.70.02  
**Site Internet :** [www.chc.be](http://www.chc.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** JAVAUX Alain  
**Fonction :** Directeur général  
**E-mail :** [veronique.letesson@chc.be](mailto:veronique.letesson@chc.be) (secrétariat général)

**Nom :** Dr OLIVIER Philippe  
**Fonction :** Directeur médical  
**N° de téléphone :** 04/224.86.17 (secrétaire CARNERO Josefa)

#### Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

#### Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychiatrique			
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique de liaison	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	
	Urgences générales			

### 3.11. Clinique Notre-Dame de Waremme – CHC (HG11)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue de Sélys-Longchamps, 47 - 4300 WAREMME  
**N° de téléphone :** 019/33.94.11  
**N° de fax :** 019/33.96.55  
**Site Internet :** [www.chc.be](http://www.chc.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** JAVAUX Alain  
**Fonction :** Directeur général  
**E-mail :** [veronique.letesson@chc.be](mailto:veronique.letesson@chc.be) (secrétariat général)

**Nom :** Dr OLIVIER Philippe  
**Fonction :** Directeur médical  
**N° de téléphone :** 04/224.86.17 (secrétaire CARNERO Josefa)

#### Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

#### Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychiatrique			
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique de liaison	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	
	Urgences générales			

### 3.12. Clinique Reine Astrid (HG12)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue devant les Religieuses, 2 - 4960 MALMEDY  
**N° de téléphone :** 080/79.31.11  
**E-mail :** [info@chram.be](mailto:info@chram.be)  
**Site Internet :** [www.cliniquemalmedy.be](http://www.cliniquemalmedy.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** LEMAIRE Philippe  
**Fonction :** Directeur général  
**N° de téléphone :** 080/79.31.71  
**E-mail :** [info@clinmdy.be](mailto:info@clinmdy.be)

**Nom :** Professeur VANHERWEGHEM Jean-Louis  
**Fonction :** Directeur médical  
**N° de téléphone :** 080/79.32.69  
**E-mail :** [dir.med@clinmdy.be](mailto:dir.med@clinmdy.be)

#### Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

#### Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Hospitalière en hôpital général	Psychologique	Limité	Dans les 72 heures	Tout public
	Urgences générales	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	

### 3.13. Clinique Sainte-Elisabeth – CHC (HG13)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue de Naimeux 17 - 4802 HEUSY  
**N° de téléphone :** 087/21.31.11  
**N° de fax :** 087/23.02.86  
**Site Internet :** [www.chc.be](http://www.chc.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** JAVAUX Alain  
**Fonction :** Directeur général  
**E-mail :** [veronique.letesson@chc.be](mailto:veronique.letesson@chc.be) (secrétariat général)

**Nom :** Dr OLIVIER Philippe  
**Fonction :** Directeur médical  
**N° de téléphone :** 04/224.86.17 (secrétaire CARNERO Josefa)

#### Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

#### Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychiatrique			
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique de liaison	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	
	Urgences générales			

### 3.14. Clinique Saint-Joseph - CHC (HG14)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue de Hesbaye, 75 - 4000 LIEGE  
**N° de téléphone :** 04/224.81.11  
**N° de fax :** 04/224.87.70  
**Site Internet :** [www.chc.be](http://www.chc.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** JAVAUX Alain  
**Fonction :** Directeur général  
**E-mail :** [veronique.letesson@chc.be](mailto:veronique.letesson@chc.be) (secrétariat général)

**Nom :** Dr OLIVIER Philippe  
**Fonction :** Directeur médical  
**N° de téléphone :** 04/224.86.17 (secrétaire CARNERO Josefa)

#### Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

#### Types d'intervenant

- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychiatrique			
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique de liaison	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	
	Urgences générales			

### 3.15. Clinique Saint-Vincent – CHC (HG15)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue François Lefèbvre, 207 - 4000 ROCOURT  
**N° de téléphone :** 04/239.41.11  
**N° de fax :** 04/239.41.12  
**Site Internet :** [www.chc.be](http://www.chc.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** JAVAUX Alain  
**Fonction :** Directeur général  
**E-mail :** [veronique.letesson@chc.be](mailto:veronique.letesson@chc.be) (secrétariat général)

**Nom :** Dr OLIVIER Philippe  
**Fonction :** Directeur médical  
**N° de téléphone :** 04/224.86.17 (secrétaire CARNERO Josefa)

#### Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

#### Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychiatrique			
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	
	Psychiatrique de liaison	Limité	Intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7)	

## 4. Hôpital psychiatrique

### 4.1. Centre Hospitalier Spécialisé "L'Accueil" (HP1)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue du Doyard, 15 - 4990 LIERNEUX  
**N° de téléphone :** 080/29.21.11  
**N° de fax :** 080/29.22.00  
**E-mail :** [chslierneux@isosl.be](mailto:chslierneux@isosl.be)  
**Site Internet :** [www.isosl.be](http://www.isosl.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** DEHARENG France  
**Fonction :** Directrice du secteur de santé mentale  
**N° de téléphone :** 080/292.122 – 080/292.359 – 080/292.217  
**E-mail :** [secretariatdirectionslierneux@isosl.be](mailto:secretariatdirectionslierneux@isosl.be)

#### Personne de contact

**Nom :** CAPPÀ Isabelle  
**Fonction :** Responsable administrative  
**N° de téléphone :** 080/292.103 – 080/292.733  
**E-mail :** [i.cappa@isosl.be](mailto:i.cappa@isosl.be)

#### Missions

Le site du CHSA reprend 323 lits hospitaliers, 90 places d'hébergement en famille d'accueil, un hôpital de jour, une équipe mobile « Sur la Route », une policlinique de psychiatrie générale et 60 places en Maison de Soins Psychiatrique (MSP Le Hameau).

Les différents pôles thérapeutiques de l'hôpital sont :

- 1) POLE ASSUETUDES
- 2) POLE SOINS AIGUS ET INTENSIFS
- 3) POLE REVALIDATION ET PATHOLOGIES COMPLEXES
- 4) POLE ANXIETE ET TROUBLE DE L'HUMEUR
- 5) POLE PSYCHOGERIATRIQUE
- 6) POLE AMBULATOIRE ET EXTRA-HOSPITALIER
- 7) POLE SOMATIQUE : Soucieux de la santé physique de ses patients, et conscient des difficultés de ceux-ci à bénéficier d'un suivi somatique adapté, le CHSA a organisé ce suivi via le pôle somatique. Plusieurs généralistes centralisent les examens cliniques, biologiques, et autres examens complémentaires éventuels afin de faire un bilan et de proposer une prise en charge adaptée, en tenant compte de la pathologie et des traitements psychiatriques.

#### Zone d'action

Les hospitalisations complètes et de jour ainsi que les consultations ambulatoires sont ouvertes à tout public sans limitation géographique. L'hébergement en famille d'accueil est toutefois limité aux communes avoisinantes de l'hôpital : Lierné, Vielsalm, Houffalize, Gouvy, Trois-Ponts, Stoumont, Ferrières et Aywaille. Quant à notre équipe mobile « Sur Route » (mise en place conformément à l'engagement du CHS l'Accueil dans la réforme de la santé mentale, par sa participation au RésME - Réseau mentale de l'Est), elle prend en charge des bénéficiaires du sud de la province de Liège jusqu'au nord de la province du Luxembourg (adultes, personnes âgées, âge de transition 16- 23).

#### Jours et heures d'ouverture

Hospitalisation de jour et suivi ambulatoire : du lundi au vendredi en journée. Hospitalisation : 24h/24 – 7j/7

#### Types d'intervenant

- Assistant en psychologie
- Assistant social
- Educateur
- Infirmier
- Médecin généraliste
- Psychiatre
- Psychologue

## Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychiatrique Alcoologie	Illimité	intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	A partir de 18 ans
Hospitalière en hôpital psychiatrique	Psychologique Psychiatrique			A partir de 16 ans

## 4.2. Hôpital de Jour Universitaire "La Clé" (HP2)

### Coordonnées

**Adresse :** Boulevard de la Constitution, 153 – 4020 LIEGE  
**N° de téléphone :** 04/342.65.96  
**N° de fax :** 04/342.22.15  
**E-mail :** [hj.lacle@skynet.be](mailto:hj.lacle@skynet.be)  
**Site Internet :** [www.hjulacle.be](http://www.hjulacle.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** Professeur TRIFFAUX Jean-Marc  
**Fonction :** Directeur médical  
**N° de téléphone :** 04/342.65.96  
**E-mail :** [jmtriffaux@skynet.be](mailto:jmtriffaux@skynet.be)

### Personne de contact

**Nom :** IZZI I.  
**Fonction :** Directrice administrative  
**N° de téléphone :** 04/342.65.96  
**E-mail :** [i.izzi@skynet.be](mailto:i.izzi@skynet.be)

### Missions

- L'hôpital prend en charge de manière hebdomadaire du lundi au vendredi de 8h30 à 16h des personnes présentant des troubles psychiatriques ne nécessitant pas une hospitalisation à temps complet.
- Le public cible est accueilli **dès 16 ans** pour : troubles dépressifs, anxieux, psychosomatiques, assuétudes (alcool, drogues, médicaments, jeux, cyberdépendance), troubles de la personnalité.
- Consultations ambulatoires pour de cyberdépendance, sexologie et psychiatrie.

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h

### Tarifs /honoraires

- Assurés ordinaires : +/- 115 € par mois
- BIM (VIPO) : 15 € par mois
- Caution de 25 € à l'admission

### Types d'intervenant

- Educateur
- Infirmier
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue
- Sexologue

## Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Plus de 16 ans
	Psychiatrique			
Hospitalière en hôpital psychiatrique	Psychiatrique	Limité à 3 mois		
	Psychologique			
	Hôpital de jour			

### 4.3. ISoSL « Petit Bourgogne » (HP3)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue Professeur Mahaim, 84 – 4000 LIEGE  
**N° de téléphone :** 04/254.77.11  
**N° de fax :** 04/254.77.02  
**Site Internet :** <http://www.isosl.be/index.php/left-menu-1-accueil/hopitaux-specialises/site-petit-bourgogne>

#### Directeur / Responsable

**Nom :** DEJACE Alain  
**Fonction :** Directeur général

**Nom :** Dr DELANDSHEERE Christian  
**Fonction :** Directeur médical  
**N° de téléphone :** 04/341.76.47  
**E-mail :** [c.delandsheere@isosl.be](mailto:c.delandsheere@isosl.be)

#### Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

#### Types d'intervenant

- Assistant juridique
- Infirmier
- Pédopsychiatre
- Psychiatre
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychiatrique			
Hospitalière en hôpital psychiatrique	Psychiatrique	Limité		
	Hôpital de jour			

## 5. Médecin généraliste (M)

### 5.1. Médecin généraliste (M)

Il s'agit, dans la mesure du possible, du médecin traitant de l'utilisateur. Si celui-ci n'est pas disponible, une orientation vers la garde de médecine générale est possible via un poste médical de garde.

#### Coordonnées du poste de garde médicale de la [Basse-Meuse](#)

**Adresse :** Rue Basse Hermalle 2/B - 4681 HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU  
**N° de téléphone :** 04/374.09.34  
**Site Internet :** [www.mgbassemeuse.be](http://www.mgbassemeuse.be)

#### Jours et heures d'ouverture :

- Le week-end : du vendredi 18h au lundi 8h
- La veille des jours fériés légaux : dès 18h jusqu'au lendemain 8h
- La Maison de Garde est ouverte de 8h à 20h les samedis, dimanches et jours fériés

#### Zone d'action :

Basse-Meuse de Haccourt à Blegny et de Wandre à Fourons en passant par Visé

#### Coordonnées du poste de garde médicale de [Liège](#)

**Adresse :** Quai Van beneden, 25 – 4020 LIEGE  
**N° de téléphone :** 04/341.33.33

#### Jours et heures d'ouverture :

- Les week-ends et jours fériés : du vendredi 19h au lundi 8h sans interruption et sans rendez-vous
- En semaine : Les coordonnées du médecin de garde sont disponibles sur : [www.cercles.be](http://www.cercles.be)

#### Coordonnées du poste de garde médicale de [Waremme](#)

**Adresse :** Rue de Huy 28C/1 – 4300 WAREMME  
**N° de téléphone :** 019/67.66.00

#### Jours et heures d'ouverture :

- Ouvert uniquement sur rendez-vous
- Le week-end & jours fériés : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 22h
- La semaine de 20h à 22h

#### Coordonnées du poste de garde médicale de [Grâce-Hollogne](#)

**Adresse :** Rue de Jemeppe, 28 – 4460 GRÂCE-HOLLOGNE  
**N° de téléphone :** 1733 – 04/349.49.17

#### Jours et heures d'ouverture :

Le week-end & jours fériés de 8h à 20h

#### Coordonnées du poste de garde médicale de [Oupeye](#)

**Adresse :** Rue Basse Hermalle, 2 – 4600 OUPEYE  
**N° de téléphone :** 04/374.09.34

#### Jours et heures d'ouverture :

- vendredi Ouvert 24h/24
- Week-end & jours fériés : 08:00–20:00

#### Coordonnées du poste de garde médicale de [Aywaille](#)

**Adresse :** Rue Playe 50 – 4920 AYWAILLE  
**N° de téléphone :** 0474/04.79.28

#### Jours et heures d'ouverture :

- Du lundi au jeudi de 21h à 8h
- Le vendredi de 18 à 8h
- Week-end & jours fériés : 09h à 13h et de 15h à 19h

#### Coordonnées du poste de garde médicale de Verviers

**Adresse :** Rue de la Marne, 4 – 4800 VERVIERS

**N° de téléphone :** 1733

**Jours et heures d'ouverture :**

- lundi de 00h00 à 8h et de 19h à 8h
- mardi de 19h à 8h
- vendredi 19h à 00h00
- Week-end & jours fériés Ouvert 24h/24

#### Coordonnées du poste de garde médicale de Liège

**Adresse :** Chaussée de Tirlemont, 7B – 4620 LIÈGE

**N° de téléphone :** 085/31.12.42

**Jours et heures d'ouverture :**

Le week-end de 8h à 20h

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Médecine générale	Illimité	Service de garde	Tout public
Mobile et/ou à domicile				

## 6. Equipes mobiles (EM)

### 6.1. Equipe mobile d'accompagnement de crise en milieu de vie – Psy 107 (EM1)

#### Coordonnées

**Adresse :** Boulevard Patience et Beaujonc, 2 – 4000 LIEGE  
**N° de téléphone :** 04/355.52.40  
**E-mail :** [Psy107@chc.be](mailto:Psy107@chc.be)  
**Site Internet :** [www.chc.be](http://www.chc.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** Dr TROISFONTAINES Benoit  
**Fonction :** Chef de Service et Psychiatre  
**E-mail :** [benoit.troisfontaines@chc.be](mailto:benoit.troisfontaines@chc.be)

#### Personne de contact

**Nom :** BERNARD Sophie  
**Fonction :** Coordinatrice et infirmière spécialisée

#### Missions

- Réduire le nombre d'hospitalisation en psychiatrie en apportant un suivi intensif au domicile du patient en crise durant une durée maximum de 1 mois.
- Mise en place d'un projet thérapeutique en concertation avec l'utilisateur et son réseau.
- Offrir une alternative à l'hospitalisation grâce à une intervention mobile, rapide et intensive dans le milieu de vie pour des situations aiguës.
- Offrir un accès aux soins à des personnes plus vulnérables pour lesquelles il est difficile de recourir aux dispositifs du fait d'un problème en santé mentale et/ou d'une situation sociale précarisée.

#### Zone d'action

La personne doit être domiciliée dans la région de Liège, Huy ou Waremme

#### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h

#### Tarifs /honoraires

Gratuit

#### Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Infirmier en psychiatrie et spécialisée en santé communautaire
- Psychiatre
- Psychologue

## Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psychologique	Limité à 1 mois	Dans les 72 heures	Plus de 16 ans
	Sociale			
	Psychiatrique			
Téléphonique (écoute active)		Limité		

### Commentaires

L'équipe mobile Psy107 :

- Se tient à disposition de toute personne adulte (minimum 16 ans) en crise, souffrant d'un trouble psychologique ou psychiatrique, traité antérieurement ou non.
- Intervient à la demande de la personne concernée, de sa famille, du médecin traitant ou de tout autre intervenant du projet Fusion Liège.
- Tisse ou retisse les relations de proximité de la personne: liens familiaux, affectifs, sociaux,... et apporte son soutien dans les démarches à entreprendre.
- Met tout en œuvre pour accompagner le patient à son domicile.
- Travaille toujours en étroite collaboration avec les proches du patient, son médecin généraliste et le réseau existant (centre de santé mentale, services d'aide à domicile, assistante sociale,...).
- S'engage à une prise en charge rapide et multidisciplinaire durant la phase aiguë.

En pratique:

- Après une analyse de la demande, l'équipe « PSY 107 » voit la personne demandeuse sur son lieu de vie (domicile, institution,...). Elle fonctionne en tandem: deux intervenants se rendent au domicile.
- Après cette rencontre, un rendez-vous est rapidement obtenu chez le psychiatre, à la clinique Saint-Vincent.
- Le suivi du patient s'élabore ensuite au domicile, en collaboration avec le médecin généraliste et les réseaux existants ou mis en place. L'équipe accompagne le patient jusqu'à ce que le soutien et/ou l'encadrement nécessaire soient activés (avec le délai maximum d'un mois).
- Il n'existe pas de nombre maximum de demande pour un même patient (si une nouvelle crise survient dans les mois qui suivent, une nouvelle demande peut être introduite).

## 6.2. Equipe mobile d'aide et de soutien EMAS - CHR de la Citadelle (EM2)

### Coordonnées

**Adresse :** Boulevard du 12ème de Ligne, 1 – 4000 LIEGE  
**N° de téléphone :** 043/21.61.11  
**E-mail :** [info@chrcitadelle.be](mailto:info@chrcitadelle.be)  
**Site Internet :** [www.chrcitadelle.be](http://www.chrcitadelle.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** LIENARD André  
**Fonction :** Psychologue et Coordinateur

### Tarifs /honoraires

Gratuit

### Type d'intervenant

Pédopsychiatre

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psychiatrique	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 18 ans

### 6.3. MIKADO (EM3)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue Professeur Mahaim, 84 – 4000 LIEGE  
**N° de téléphone :** 04/254.79.91 - 0499/51.91.29  
**N° de fax :** 04/254.78.41  
**E-mail :** [info@isosl.be](mailto:info@isosl.be)  
**Site Internet :** [www.isosl.be/index.php/left-menu-1-pole-adolescent/mikado](http://www.isosl.be/index.php/left-menu-1-pole-adolescent/mikado)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** Dr WEGIMONT Didier  
**Fonction :** Pédopsychiatre  
**N° de téléphone :** 04/254.79.91

#### Missions (selon le site internet <http://www.isosl.be/index.php/left-menu-1-pole-adolescent/mikado>)

- Permettre au jeune et à son entourage de comprendre leurs modes de fonctionnement et de solliciter les ressources de chacun dans leur milieu de vie.
- Il peut s'agir : d'un travail en amont afin d'éviter toutes formes d'hospitalisation,
- d'interventions pour préparer et/ou soutenir une hospitalisation ou une entrée en service résidentiel,
- de suivis post-hospitaliers afin de consolider les acquis et bénéfices du séjour,
- de prévenir de multiples ré hospitalisations (K ou For K).
- Offrir un travail thérapeutique et/ou de soutien.
- Inscrire le jeune et sa famille dans le réseau.

#### Zone d'action

Cour d'Appel de Liège

#### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

#### Tarifs /honoraires

Gratuit

#### Type d'intervenant

Pédopsychiatre

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psychiatrique	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 13 à 18 ans

#### Commentaire

Conditions de prise en charge :

- Le jeunes doit avoir une problématique psychiatrique qui tombent sous le champ d'application de l'article 36°4 (mineurs ayant commis un fait qualifié infraction)
- Cette équipe mobile travaille sous mandat

## 6.4. Equipe mobile de la Fédération Wallonie-Bruxelles (EM4)

### Coordonnées

Adresse : Rue Adolphe Lavallée 1 – 1080 BRUXELLES  
N° de téléphone : 02/690.83.13  
N° de fax : 02/600.09.75  
E-mail : [equipemobile@cfwb.be](mailto:equipemobile@cfwb.be)  
Site Internet : [www.enseignement.be/index.php?page=23747](http://www.enseignement.be/index.php?page=23747)

### Directeur / Responsable

Nom : VANDERMEST Jacques  
Fonction : Directeur  
N° de téléphone : 02/690.83.87  
E-mail : [jacques.vandermest@cfwb.be](mailto:jacques.vandermest@cfwb.be)

### Personne de contact

Nom : SEDRAN Bruno  
Fonction : Coordonnateur pédagogique  
N° de téléphone : 02/690.83.81  
N° de GSM : 0473/94.84.11 (en cas d'urgence)  
E-mail : [bruno.sedran@cfwb.be](mailto:bruno.sedran@cfwb.be) – pour une demande au Service : [equipemobile@cfwb.be](mailto:equipemobile@cfwb.be)

### Missions

Le Service des Équipes a pour mission d'intervenir :

- en cas d'absentéisme scolaire (situation d'un élève qui fréquente irrégulièrement l'établissement scolaire et s'en absente de façon injustifiée), uniquement dans l'enseignement fondamental ;
- en cas de décrochage scolaire (élève soumis à l'obligation scolaire qui est inscrit dans un établissement mais ne l'a pas de fait fréquenté sans motif valable ou élève qui n'est inscrit dans aucun établissement scolaire et qui n'est pas instruit à domicile) ;
- en cas de situation de crise dans l'école, c'est-à-dire, une situation affectant l'établissement scolaire à la suite d'un fait précis ;
- afin de permettre la reprise du dialogue au sein de l'établissement scolaire qui a connu une situation de crise ;
- de manière anticipative, au cas où l'équipe éducative souhaite se préparer à réagir en situation de crise.

Le Service intervient dans l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, à la demande du chef d'établissement ou du Gouvernement dans les établissements organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et du pouvoir organisateur dans les établissements subventionnés.

La demande d'intervention doit se faire par fax, par courriel ou par courrier à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

### Zone d'action

Territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles

### Jours et heures d'ouverture

Horaire de bureau

### Tarifs /honoraires

Gratuit

### Type d'intervenant

Intervenants psychosociaux

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale	Illimité	Dans les 72h	Tout public

## 7. Soins psychiatriques à domicile (SPAD)

### 7.1. SPAD CONCERTO (SPAD1)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue Montagne Sainte Walburge, 4/A - 4000 LIEGE  
**N° de téléphone :** 04/224.63.47  
**E-mail :** [concerto@isosl.be](mailto:concerto@isosl.be)  
**Site Internet :** [www.isosl.be](http://www.isosl.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** GERARD Valérie et KREMEER Laurence  
**Fonction :** Coordinatrices

#### Missions (selon le site internet [www.aliss.be](http://www.aliss.be))

- Mobilisation dynamique du réseau d'aide et de soins dans le cadre du projet pilote de Soins psychiatriques pour patients séjournant à domicile.
- Facilitation de la continuité des soins et renforcement de la collaboration entre soins à domicile réguliers et soins de santé mentale en vue du maintien à domicile dans des conditions optimales.
- Sensibilisation et coaching : information sur les pathologies et leurs répercussions au quotidien, soutien des travailleurs à domicile et de leur implication dans le réseau de soins, modules d'info-formation.
- Elaboration, coordination et dynamisation du réseau d'intervenants. Facilitation de l'utilisation du réseau par le bénéficiaire si nécessaire.

#### Zone d'action

Le professionnel doit exercer dans l'arrondissement de Liège (Ans, Awans, Aywaille, Bassenge, Beyne-Heusay, Blégny, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Dalhem, Esneux, Flémalle, Fléron, Grâce-Hollogne, Herstal, Juprelle, Liège (sud et ouest), Neupré, Oupeye, Saint-Nicolas, Seraing, Soumagne, Sprimont, Trooz et Visé).

#### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

#### Tarifs /honoraires

Gratuit

#### Types d'intervenant

- Assistant social
- Coordinateur
- Educateur
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psychologique	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Sociale			

## 8. Centre de planning familial (PF)

### 8.1. Planning Familial (PF1)

#### Coordonnées des fédérations des plannings familiaux

##### CPF Aywaille

**Adresse :** Place Marcellis, 12 4920 - Aywaille  
**N° de téléphone :** 04/384 66 99  
**E-mail :** [social@planning-aywaille.be](mailto:social@planning-aywaille.be)

##### CPF Fléron

**Adresse :** Rue de Magnée, 55 4620 - Fléron  
**N° de téléphone :** 04/358 06 00  
**E-mail :** [planningfleron@hotmail.com](mailto:planningfleron@hotmail.com)

##### CPF Hannut L'Oasis Familiale

**Adresse :** Chaussée de Wavre, 22B 4280 - Hannut  
**N° de téléphone :** 019/51 11 10  
**E-mail :** [planning.oasis.hannut@belgacom.net](mailto:planning.oasis.hannut@belgacom.net)

##### CPF Herstal

**Adresse :** Rue de la station, 27 4040 - Herstal  
**N° de téléphone :** 04/252 06 30  
**E-mail :** [info@planningfamilialherstal.com](mailto:info@planningfamilialherstal.com)

##### CPF Huy

**Adresse :** Rue Delloye-Matthieu, 1 4500 - Huy  
**N° de téléphone :** 085/21 73 54  
**E-mail :** [huy@planningfamilial.net](mailto:huy@planningfamilial.net)

##### CPF Liège Collectif contraception

**Adresse :** Rue Bouille, 29 4020 - Liège  
**N° de téléphone :** 04/342 73 41  
**E-mail :** [liegecc@planningfamilial.net](mailto:liegecc@planningfamilial.net)

##### CPF Liège Estelle Mazy

**Adresse :** Rue de la Cathédrale, 94 4000 - Liège  
**N° de téléphone :** 04/223 51 20  
**E-mail :** [planningfamilial@estellemazy.com](mailto:planningfamilial@estellemazy.com)

##### CPF Soralia Liège

**Adresse :** Rue des Carmes, 17 4000 - Liège  
**N° de téléphone :** 04/223 13 73  
**E-mail :** [cpf.liege@solidaris.be](mailto:cpf.liege@solidaris.be)

##### CPF Liège Infor-famille

**Adresse :** Rue de Pitteurs 8 4020 - Liège  
**N° de téléphone :** 04222 37 97  
**E-mail :** [planningfamilial.liege@inforfamille.be](mailto:planningfamilial.liege@inforfamille.be)

##### CPF Liège Infor-Femmes

**Adresse :** Rue des Franchimontois, 4b 4000 - Liège  
**N° de téléphone :** 04/222 39 65  
**E-mail :** [inforfemmesliege@gmail.com](mailto:inforfemmesliege@gmail.com)

##### CPF Liège Le 37

**Adresse :** Rue Saint-Gilles, 29/03 4000 - Liège  
**N° de téléphone :** 04/223 77 89  
**E-mail :** [info@le37.be](mailto:info@le37.be)

##### CPF Liège Louise Michel

**Adresse :** Rue des Bayards, 45 4000 - Liège  
**N° de téléphone :** 04/228 05 06

E-mail : [info@louisemichel.be](mailto:info@louisemichel.be)

#### CPF Liège SIPS

Adresse : Rue Soeurs de Hasque, 9 4000 - Liège

N° de téléphone : 04/223 62 82

E-mail : [sips@sips.be](mailto:sips@sips.be)

Accessible au public de 13 à 25 ans.

#### CPF Seraing

Adresse : Rue Ferrer, 176 4100 - Seraing

N° de téléphone : 04/336 95 34

E-mail : [seraing@planningfamilial.net](mailto:seraing@planningfamilial.net)

#### CPF Spa Fps

Adresse : Rue du Waux-Hall, 17 4900 - Spa

N° de téléphone : 08777 50 58

E-mail : [cpf.spa@solidaris.be](mailto:cpf.spa@solidaris.be)

#### CPF Soralia Verviers

Adresse : Rue Saucy, 14 4800 - Verviers

N° de téléphone : 087/31 62 38

E-mail : [cpf.verviers@solidaris.be](mailto:cpf.verviers@solidaris.be)

#### CPF Verviers Inforcouple

Adresse : Rue Laoureux, 52 4800 - Verviers

N° de téléphone : 087/35 04 44

E-mail : [inforcouple@skynet.be](mailto:inforcouple@skynet.be)

#### CPF Verviers La Famille Heureuse

Adresse : Rue des Raines, 1114800 - Verviers

N° de téléphone : 087/35 13 73

E-mail : [famille.heureuse.verviers@gmail.com](mailto:famille.heureuse.verviers@gmail.com)

#### CPF Visé Erre et Aime ou R ET M

Adresse : Rue de la Prihielle 6/2 4600 - Visé

N° de téléphone : 0486/663 274

E-mail : [retm@estellemazy.com](mailto:retm@estellemazy.com)

#### CPF Waremme L'Oasis Familiale

Adresse : Avenue E. Leburton, 20A 4300 - Waremme

N° de téléphone : 019/33 22 39

E-mail : [planning.oasis.hannut@belgacom.net](mailto:planning.oasis.hannut@belgacom.net)

#### Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante par un Centre de planning familial

Mode de prise en charge	Type de prise en charge	Durée de prise en charge	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique			
	Sociale			

Le site internet de chaque fédération de planning familial reprend les informations de ses centres.

## Coordonnées des fédérations des plannings familiaux

### Fédération des Centres de Planning et de Consultations asbl

**Adresse :** Chaussée de Haecht, 579 BP 40 - 1030 SCHAERBEEK (siège social)  
**N° de téléphone :** 02/246.26.44  
**E-mail :** [info@fcpc.be](mailto:info@fcpc.be)  
**Site Internet :** [www.fcpc.be](http://www.fcpc.be)

### Fédération Laïque de Centres de Planning Familial

**Adresse :** Rue Lelièvre, 5 - 5000 NAMUR (siège social wallon)  
**N° de téléphone :** 02/502.82.03  
**N° de fax :** 02/503.30.93  
**E-mail :** [flcpf@planningfamilial.net](mailto:flcpf@planningfamilial.net)  
**Site Internet :** [www.planningfamilial.net](http://www.planningfamilial.net)

### Fédération des centres pluralistes de planning familial

**Adresse :** Avenue Émile de Béco, 109 - 1050 Ixelles (siège social)  
**N° de téléphone :** 02/514.61.03  
**N° de fax :** 02/514.61.03  
**Site internet :** [www.fcpcf.be](http://www.fcpcf.be)

### Fédération des Centres de Planning Familial des Femmes Prévoyantes Socialistes

**Adresse :** Boulevard du Nord, 19 – 5000 NAMUR (siège social)  
**N° de téléphone :** 02/515.17.68  
**N° de fax :** 02/515.18.81  
**E-mail :** [cpf@solidaris.be](mailto:cpf@solidaris.be)  
**Site Internet :** [www.planningsfps.be](http://www.planningsfps.be)

## 9. Services de l'aide à la jeunesse (SAJ)

### 9.1. Service de l'aide à la jeunesse de Huy (SAJ1)

#### Coordonnées

**Adresse :** Avenue du Condroz, 3/1 - 4500 HUY  
**N° de téléphone :** 085/27.86.40  
**N° de fax :** 085/23.47.24  
**E-mail :** [saj.huy@cfwb.be](mailto:saj.huy@cfwb.be)  
**Site Internet :** [www.aidealajeunesse.cfwb.be](http://www.aidealajeunesse.cfwb.be)

#### Directeur/responsable

**Nom :** WALHAIN Isabelle  
**Fonction :** Conseillère de l'aide à la jeunesse  
**E-mail :** [saj.huy@cfwb.be](mailto:saj.huy@cfwb.be)

#### Personne de contact

**Nom :** BOURGEOIS Valérie  
MICHEELS Henri  
**Fonction :** Responsable de la section sociale  
Responsable de la section administrative  
**E-mail :** [saj.huy@cfwb.be](mailto:saj.huy@cfwb.be)

#### Missions

- Proposer une aide aux jeunes de moins de 18 ans en difficulté et aux enfants considérés en danger (c'est à dire dont la santé ou la sécurité est menacée).
- Proposer une aide aux parents qui rencontrent des difficultés dans l'éducation de leur enfant.
- Orienter le jeune et sa famille, accueillis à la permanence, vers le service le plus adéquat en fonction de la difficulté qu'ils rencontrent. Une prise en charge d'une situation s'effectue si une orientation vers un service n'est pas possible.

#### Jours et heures d'ouverture

- Permanence sur rendez-vous le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h
- Mercredi de 13h30 à 16h30

#### Tarifs /honoraires

Gratuit

#### Types d'intervenant

- Assistant en psychologie
- Assistant social
- Conseiller
- Educateur

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Sociale	Limité	Dans les 72 heures	De 0 à 18 ans
Mobile et/ou à domicile				

## 9.2. Service de l'aide à la jeunesse de Liège (SAJ2)

### Coordonnées

**Adresse :** Place Xavier Neujean, 1 – 4000 LIEGE  
**N° de téléphone :** 04/220.67.20 - 04/220.67.21  
**N° de fax :** 04/221.04.57  
**E-mail :** [saj.liege@cfwb.be](mailto:saj.liege@cfwb.be)  
**Site Internet :** [www.aidealajeunesse.cfwb.be](http://www.aidealajeunesse.cfwb.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** PAULUS Nadine, LELOTTE Isabelle et SMETS Isabelle  
**Fonction :** Responsables de la section sociale

**Nom :** FRANKINET Rose-Marie  
**Fonction :** Responsable de la section administrative

### Personne de contact

**Nom :** BEGON Christine  
**Fonction :** Conseillère

**Nom :** PIQUARD Joëlle  
**Fonction :** Conseillère

**Nom :** VILLERS Paul  
**Fonction :** Conseiller

### Missions

- Proposer une aide aux jeunes de moins de 18 ans en difficulté et aux enfants considérés en danger (c'est à dire dont la santé ou la sécurité est menacée).
- Proposer une aide aux parents qui rencontrent des difficultés dans l'éducation de leur enfant.
- Orienter le jeune et sa famille, accueillis à la permanence, vers le service le plus adéquat en fonction de la difficulté qu'ils rencontrent. Une prise en charge d'une situation s'effectue si une orientation vers un service n'est pas possible.

### Jours et heures d'ouverture

- La permanence est ouverte au public le lundi et vendredi de 9h à 12h et le mercredi de 13h30 à 16h30
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

### Tarifs /honoraires

Gratuit

### Types d'intervenant

- Assistant en psychologie
- Assistant social
- Conseiller
- Educateur

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Sociale	Limité	Dans les 72 heures	De 0 à 18 ans
Mobile et/ou à domicile				

### 9.3. Service de l'aide à la jeunesse de Verviers (SAJ3)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue du Palais 27 - 4800 VERVIERS  
**N° de téléphone :** 087/29.95.00  
**N° de fax :** 087/22.16.18  
**E-mail :** [saj.verviers@cfwb.be](mailto:saj.verviers@cfwb.be)  
**Site Internet :** [www.aidealajeunesse.cfwb.be](http://www.aidealajeunesse.cfwb.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** CORNET Yvonne  
**Fonction :** Responsable de la section sociale

**Nom :** ANTOINE Marc  
**Fonction :** Responsable de la section administrative

#### Personne de contact

**Nom :** HANSEN Gérard  
**Fonction :** Conseiller

**Nom :** VYGHEN Chantal  
**Fonction :** Conseillère adjointe

#### Missions

- Proposer une aide aux jeunes de moins de 18 ans en difficulté et aux enfants considérés en danger (c'est à dire dont la santé ou la sécurité est menacée).
- Proposer une aide aux parents qui rencontrent des difficultés dans l'éducation de leur enfant.
- Orienter le jeune et sa famille, accueillis à la permanence, vers le service le plus adéquat en fonction de la difficulté qu'ils rencontrent. Une prise en charge d'une situation s'effectue si une orientation vers un service n'est pas possible.

#### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

#### Tarifs /honoraires

Gratuit

#### Types d'intervenant

- Assistant en psychologie
- Assistant social
- Conseiller
- Educateur

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Sociale	Limité	Dans les 72 heures	De 0 à 18 ans
Mobile et/ou à domicile				

## 9.4. Le Feu ouvert(SAJ4)

### Coordonnées

**Adresse :** En Strée, 6 4181 FILOT  
**N° de téléphone :** 086/38 84 98  
**N° de fax :** 086/66 01 51  
**E-mail :** feuouvert@skynet.be  
**Site Internet :** www.feououvert.org

### Directeur / Responsable

**Nom :** Lising Alain  
**Fonction :** Directeur  
**N° de téléphone :** 086/38 84 98  
**E-mail :** [direction@feououvert.org](mailto:direction@feououvert.org)

### Personne de contact

**Nom :** Lising Alain.  
**Fonction :** Directeur  
**N° de GSM :** 086/38 84 98  
**E-mail :** [direction@feououvert.org](mailto:direction@feououvert.org)

### Missions de la structure

Le Feu ouvert est un service résidentiel pour jeunes placés par les autorités de l'aide à la jeunesse (SAJ et SPJ). Nous accueillons des jeunes, garçons et filles, de 3 à 18 ans.

### Zone d'action

Arrondissement de Liège et de Huy

### Jours et heures d'ouverture

Le Feu ouvert fonctionne 24h/24. Il est accessible pour les professionnels tous les jours ouvrables de 9 à 18h00

### Tarifs /honoraires

Les parents ne bénéficient plus des allocations familiales des enfants qui nous sont confiées. Celles-ci sont versées à l'Administration centrale de l'Aide à la jeunesse (Communauté française) pendant la durée du placement.

### Type(s) d'intervenant

- Coordinateur
- Educateur

## 10. Service de protection de la jeunesse (SPJ)

### 10.1. Service de protection de la jeunesse de Huy (SPJ1)

#### Coordonnées

**Adresse :** Place Saint-Jacques, 3 – 4500 HUY  
**N° de téléphone :** 085/27.42.90  
**N° de fax :** 085/23.29.93  
**E-mail :** [spj.huy@cfwb.be](mailto:spj.huy@cfwb.be)  
**Site Internet :** [www.aidealajeunesse.cfwb.be](http://www.aidealajeunesse.cfwb.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** GERARD Marc  
**Fonction :** Directeur

#### Missions

Le SPJ s'occupe d'enfants qui sont en danger et pour lesquels un accord n'a pas pu se dégager au SAJ, de jeunes ayant commis des faits qualifiés infractions, et de la réalisation d'enquête en déchéance de l'autorité parentale.

#### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30

#### Tarifs /honoraires

Gratuit

#### Types d'intervenant

- Assistant social
- Conseiller
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité par le juge	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 18 ans
	Psychologique			
	Sociale			
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale			
	Psychologique			
	Sociale			

## 10.2. Service de protection de la jeunesse de Liège (SPJ2)

### Coordonnées

**Adresse :** Place Xavier Neujean, 1 – 4000 LIEGE  
**N° de téléphone :** 04/220.67.77  
**N° de fax :** 04/221.03.08  
**E-mail :** [spj.liege@cfwb.be](mailto:spj.liege@cfwb.be)  
**Site Internet :** [www.aidealajeunesse.cfwb.be](http://www.aidealajeunesse.cfwb.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** MOREAU Dominique  
**Fonction :** Directeur

### Missions

Le SPJ s'occupe d'enfants qui sont en danger et pour lesquels un accord n'a pas pu se dégager au SAJ, de jeunes ayant commis des faits qualifiés infractions, et de la réalisation d'enquête en déchéance de l'autorité parentale.

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30

### Tarifs /honoraires

Gratuit

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Conseiller
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité par le juge	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 18 ans
	Psychologique			
	Sociale			
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale			
	Psychologique			
	Sociale			

### 10.3. Service de protection de la jeunesse de Verviers (SPJ3)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue Laoureux, 26-28 - 4800 VERVIERS  
**N° de téléphone :** 087/22.50.50  
**N° de fax :** 087/23.09.65  
**E-mail :** [Spj.verviers@cfwb.be](mailto:Spj.verviers@cfwb.be)  
**Site Internet :** [www.aidealajeunesse.cfwb.be](http://www.aidealajeunesse.cfwb.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** WALHAIN Isabelle  
**Fonction :** Directrice

#### Missions de la structure

Le SPJ s'occupe d'enfants qui sont en danger et pour lesquels un accord n'a pas pu se dégager au SAJ, de jeunes ayant commis des faits qualifiés infractions, et de la réalisation d'enquête en déchéance de l'autorité parentale.

#### Jours et heures d'ouverture

De 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30

#### Tarifs /honoraires

Gratuit

#### Types d'intervenant

- Assistant social
- Conseiller
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité par le juge	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 18 ans
	Psychologique			
	Sociale			
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale			
	Psychologique			
	Sociale			

## 11. Service jeunesse (SJ)

### 11.1. Openado (SJ1)

#### Coordonnées

**Liège (siège social)** : Rue Monulphe, 4000 LIEGE (entrée en face du numéro 81)

**N° de téléphone** : 04/279.56.67

Permanences : Du mardi au vendredi de 9h à 17h E-mail : [openado@provincedeliege.be](mailto:openado@provincedeliege.be)

**Herstal** : Place Jean Jaurès, 1 -4040 HERSTAL

**N° de téléphone** : 0800/12.151

Uniquement sur rendez-vous

**E-mail** : [openado.herstal@provincedeliege.be](mailto:openado.herstal@provincedeliege.be)

**Hannut** :Rue Zénobe Gramme, 48 -4280 HANNUT

**N° de téléphone** : 019/63.05.78

Uniquement sur rendez-vous E-mail : [openado.hannut@provincedeliege.be](mailto:openado.hannut@provincedeliege.be)

**Saint-Nicolas** : Rue de l'Hôtel communal, 57 -4420 SAINT-NICOLAS

**N° de téléphone** : 0479/97.01.05

Permanences : Mercredi de 13h30 à 17h ou sur rendez-vous.

**E-mail** : [openado.saint-nicolas@provincedeliege.be](mailto:openado.saint-nicolas@provincedeliege.be)

**Theux** : Place du Perron, 46 -4910 THEUX

**N° de téléphone** : 0471/34.97.91

Uniquement sur rendez-vous

**E-mail** : [openado.theux@provincedeliege.be](mailto:openado.theux@provincedeliege.be)

**Herve** : Rue du Centre, 32 -4651 BATTICE (HERVE)

**N° de téléphone** : 0471/34.97.91

Uniquement sur rendez-vous E-mail : [openado.herve@provincedeliege.be](mailto:openado.herve@provincedeliege.be)

**Welkenraedt** : Rue de l'Usine, 36 -4840 WELKENRAEDT

**N° de téléphone** : 0471/34.97.91

Uniquement sur rendez-vous E-mail : [openado.welkenraedt@provincedeliege.be](mailto:openado.welkenraedt@provincedeliege.be)

**Chaufontaine** : Rue Vallée, 44 -4051 VAUX-SOUS-CHEVREMONT

**N° de téléphone** : 04/361.55.78

Permanences téléphoniques les lundis et jeudis de 13h30 à 17h

**E-mail** : [openado.chaufontaine@provincedeliege.be](mailto:openado.chaufontaine@provincedeliege.be)

**Saint-Georges** : Rue Reine Astrid, 70 -4470 SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE

**N° de téléphone** : 0495/69.23.61

Permanences téléphoniques : Du lundi au vendredi de 9h à 16h E-mail : [openado.saint-georges@provincedeliege.be](mailto:openado.saint-georges@provincedeliege.be)

**Ans** : Rue Georges Truffaut, 35 -4432 ALLEUR

**N° de téléphone** : 0491/62.40.86

Permanence téléphonique : Les mardis et jeudis de 9h à 12h E-mail : [openado.ans@provincedeliege.be](mailto:openado.ans@provincedeliege.be)

**Visé** : Rue de la Prihielle 6 – 4600 VISE

**N° de téléphone** : 0476/99.69.76

Permanence téléphonique : Du lundi au vendredi de 9h à 17h E-mail : [openado.vise@provincedeliege.be](mailto:openado.vise@provincedeliege.be)

**Ouffet** : Rue du village, 10 -4590 OUFFET (dans les locaux du CPAS)

**N° de téléphone** : 0470/91.08.82

Uniquement sur rdv

**E-mail** : [openado.ouffet@provincedeliege.be](mailto:openado.ouffet@provincedeliege.be)

Il est possible de fixer des rendez-vous en dehors des heures de permanences des antennes en contactant l'antenne de Liège au 04/279.56.6

**Site internet** : [www.openado.be](http://www.openado.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom** : DOUTREPONT Emilie

**Fonction** : Première attachée

**N° de téléphone** : 04/279.56.71

**E-mail** : [emilie.doutrepont@provincedeliege.be](mailto:emilie.doutrepont@provincedeliege.be)

#### Missions

- Accueil des jeunes en difficulté et de leurs familles
- Orientation, au besoin, vers un service plus spécifique
- Postvention : encadrement des équipes éducatives lors d'une tentative de suicide ou d'un suicide abouti

#### Jours et heures d'ouverture

Liège du mardi au vendredi de 9h à 17h.

Les autres antennes : variable (voir ci-dessus)

#### Tarifs /honoraires

Gratuit

#### Types d'intervenant

- Assistant social
- Accueillant
- Assistant social
- Criminologue
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'une personne suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
------	------	-------	---	--------

<b>Ambulatoire</b>	Psycho-social	Limité : court terme	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	<b>0 à 25 ans et leurs parents</b>
	Psychologique			
	Sociale			

## 11.2. ASBL L'Entre-Temps (SJ2)

### Coordonnées

**Adresse :** Rue de la station, 42 - 1332 GENVAL  
**N° de téléphone :** 02/385.15.68  
**N° de fax :** 02/384.92.73  
**E-mail :** [braine@lentretemps.be](mailto:braine@lentretemps.be)  
**Site Internet :** [www.lentretemps.be](http://www.lentretemps.be)

### Directeur / Responsable

**Nom :** KADJO Marie-Rose  
**Fonction :** Directrice  
**N° de téléphone :** 02/346.77.30  
**N° de GSM :** 0473/28.15.90  
**E-mail :** [contact@lentretemps.be](mailto:contact@lentretemps.be)

### Personne de contact

**Nom :** DE HERTOUGH Jessy  
**Fonction :** Psychologue  
**N° de téléphone :** 02/385.15.68  
**E-mail :** [braine@lentretemps.be](mailto:braine@lentretemps.be)

### Missions

L'Entre-Temps est une structure d'appui aux jeunes, à leurs familles, aux services et aux institutions concernées par une mission éducative, sociale ou thérapeutique, ainsi qu'à toute personne-ressource légitimement concernée par la situation de ces jeunes en grande difficulté.

La prise en charge se veut transversale aux trois secteurs de l'Aide à la Jeunesse, du Handicap et de la Santé mentale.

L'Entre-Temps entend apporter au jeune et à ses proches un accompagnement qui se décline sur les plans social, psychologique et éducatif, dans le milieu familial ou en dehors de celui-ci, selon les circonstances. Cet accompagnement vise à prévenir ou à remédier à des situations d'errance, de désinsertion et de ruptures à répétition.

A toutes les étapes de la prise en charge existe un souci constant et affirmé de travailler dans une optique de transversalité avec les intervenants des différents réseaux. Cette approche soutient une action individualisée, où les ressources de chacun sont optimisées au bénéfice du jeune et de sa famille.

L'équipe de L'Entre-Temps participe à l'élaboration et la mise en place d'un projet de vie pour le jeune. Ce projet se crée au cas par cas, il peut être constitué de divers axes de travail : scolarité, lieu de vie, activités de loisirs, collaboration entre institutions pour organiser l'alternance entre plusieurs lieux d'hébergement, ... Afin que le projet aboutisse, L'Entre-Temps organise la mise en place d'un dispositif d'aide autour du jeune et de sa famille répondant à ses besoins divers que nous avons tentés de pointer avec le dispositif. La création de ce réseau nécessite l'organisation de tables rondes réunissant le jeune, sa famille et les professionnels. L'hypothèse de travail de L'Entre-Temps est que la collaboration à plusieurs autour de ces jeunes aux situations complexes est indispensable pour réenclencher un projet de vie.

### Zone d'action

Wallonie

### Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

### Tarifs /honoraires

Gratuit

### Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychologue

### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Age requis
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 10 à 20 ans
	Psychologique			
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale			
	Psychologique			

## 12. Association d'usagers (AU)

### 12.1. Psytoyens (AU1)

#### Coordonnées

**Adresse :** Chaussée des prés, 42-44 – 4000 LIEGE  
**E-mail :** [info@psytoyens.be](mailto:info@psytoyens.be)  
**Site Internet :** [www.psytoyens.be](http://www.psytoyens.be)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** BLAVIER Pascal  
**Fonction :** Coordinateur administratif  
**N° de GSM :** 0491/89.17.84

#### Missions

- Informer les usagers sur les aides disponibles et leurs droits par une écoute téléphonique, un journal, un site internet, des conférences, des débats thématiques.
- Soutenir le développement des associations et des comités d'usagers.
- Représenter les usagers de la santé mentale.

#### Tarifs /honoraires

Gratuit

#### Type d'intervenant

Coordinateur

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Téléphonique (écoute active)		Illimité	Dans les 72 heures	Tout public

## 13. Associations des familles (AF)

### 13.1. Similes (AF1)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue Lairesse,15 - 4020 LIEGE (siège social)  
**N° de téléphone :** 04/344.45.45  
**E-mail :** [wallonie@similes.org](mailto:wallonie@similes.org)  
**Site Internet :** [www.similes.org](http://www.similes.org)

#### Directeur / Responsable

**Nom :** COLLARD Fabienne  
**Fonction :** Coordinatrice

#### Missions

##### Soutien et information :

- Des groupes de parole sont organisés.
- Un service de documentation (à Similes Bruxelles) est à disposition.
- Une permanence téléphonique est ouverte de 9h à 16h30 du lundi au vendredi et la possibilité d'un entretien individuel d'information au bureau sur rendez-vous.
- Le projet « Parle-moi de toi... » propose 4 ateliers (d'écriture, de peinture, de jeu théâtral et de musique), pour des enfants de 5 à 12 ans ayant un proche atteint d'un trouble psychique. En parallèle, un groupe de parole est proposé aux accompagnants des enfants inscrits à ces ateliers.
- Le projet « Défense sociale » concerne les familles ayant un proche interné en annexe psychiatrique suite à la réalisation d'un délit et dont une maladie mentale est avérée, reconnue au moment des faits. A partir d'une demande des travailleurs sociaux de l'annexe psychiatrique de la prison de Namur, un groupe de parole est organisé par l'ASBL Similes Wallonie au sein même de la prison. Ces groupes de parole sont différents des autres à Similes car le proche est présent. Les familles accompagnées de leurs proches peuvent ainsi poser librement des questions relatives à la maladie, le vécu, la prise du traitement, la réinsertion ... et être confrontées aux expériences d'autres familles.

##### Formations à l'intention des familles :

- Le module de psycho -éducation Profamille est destiné aux personnes confrontées à la schizophrénie d'un proche. Le réseau est ouvert aux professionnels de la santé mentale et aux membres militants des associations de familles.
- Il existe également des modules pour les familles confrontées à la maladie mentale d'un proche mais ne rentrant pas dans les conditions d'admission du module de psycho -éducation Profamille (c'est-à-dire toute maladie autre que la schizophrénie). Le contenu de ces modules comprend une information de la maladie concernée et des techniques pour mieux faire face aux comportements engendrés par ces maladies.

##### Formations à l'intention des professionnels :

- Professionnels amenés à travailler avec des personnes atteintes d'un trouble de santé mentale (ex : aides familiales, assistantes sociales, policiers,...). Informations sur les différents troubles psychiques rencontrés et diverses techniques (notamment d'écoute et de communication) pour faciliter les échanges avec les personnes atteintes de troubles de santé mentale.
- Professionnels du secteur de la santé mentale et partenariat avec les familles. Présentation de la nécessité de considérer la famille comme partenaire de soins en vue d'une prise en charge plus efficace et présentation d'outils pour réaliser cette collaboration sur le terrain.

##### Participation :

- Cet axe se situe à un niveau plus collectif de représentation des familles en partenariat avec des professionnels de terrain, des représentants d'institutions et des représentants politiques.
- Au fil des ans, des méthodes participatives ont été mises en place, notamment par l'animation des sections locales, la participation à la gestion de l'ASBL, la représentation à divers niveaux de pouvoir, dans le cadre des Projets Thérapeutiques et des Concertations Transversales au niveau Fédéral, dans des projets ponctuels financés par la FRB et au sein des projets 107 développés dans le cadre de la réforme en santé mentale de 2010.
- Si la réforme en santé mentale a été présentée officiellement en mai 2010, celle-ci nécessitera de nombreuses années pour voir aboutir tout ce qu'elle préconise appliqué sur le terrain. Similes Wallonie

participe à la construction et l'évolution de cette réforme à travers des missions spécifiques afin que les familles soient reconnues comme partenaire de soins.

Action auprès des pouvoirs politiques :

Un groupe de travail appelé Axe 4 se réunit toutes les 6 semaines pour discuter et échanger sur diverses thématiques et mesures qui concernent le quotidien des proches malades. Son but est de relayer auprès des différents pouvoirs politiques compétents les préoccupations des proches concernant les droits et le bien être des personnes atteintes de troubles psychiques

#### Jours et heures d'ouverture

Permanence téléphonique tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00

#### Tarifs /honoraires

Gratuit

#### Types d'intervenant

- Assistant social
- Coordinateur
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Dans les 72 heures	Tout public
Téléphonique (écoute active)				

## 14. Ligne d'écoute (LE)

### 14.1. Ligne d'écoute Ecoute enfants - 103 (LE1)

#### Coordonnées

**N° de téléphone :** 103

**Site Internet :** [www.103ecoute.be](http://www.103ecoute.be)

#### Personne de contact

**Nom :** COURTOY Sylvie

**Fonction :** Coordinatrice

**E-mail :** [contact@imaje-interco.be](mailto:contact@imaje-interco.be)

#### Missions (selon <http://www.103ecoute.be/>)

« Ecoute-Enfants est un service qui, via le numéro 103, répond aux enfants et adolescents qui éprouvent des difficultés et se posent des questions. Les missions du « 103 » sont généralistes, tous les thèmes peuvent être abordés par les jeunes.

Les jeunes qui appellent le 103 parlent de ce qui les concerne, ce qui les interpelle ou les fait souffrir : relations avec les parents, amitiés, amour, santé, sexualité, racisme, violences, drogues, ou maltraitance, etc.

Être écouté et soutenu anonymement, avec bienveillance et immédiatement motive la plupart des appels. Que ce soit dans une situation de doute, de questionnement, de crise, un moment d'angoisse, un sentiment de solitude, on peut parler avec un adulte. Notre but est de faire cheminer la réflexion des jeunes et les responsabiliser face à leur démarche et aux choix qui s'offrent à eux, tout en leur transmettant les informations pertinentes qui éclaireront ces choix.

Les adultes qui vivent auprès de jeunes en difficultés peuvent également s'adresser au 103, tout comme les adultes en difficultés dans leur rôle éducatif. »

#### Jours et heures d'ouverture

De 10h à minuit, 7jours/7

#### Tarifs /honoraires

Gratuit

#### Types d'intervenant

- Assistant en psychologie
- Assistant social
- Psychologue

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Age requis
Téléphonique (écoute active)		Limité à la durée de l'appel	Dans les 72h*	De 0 à 18 ans + l'entourage du jeune

\* Dans les meilleurs délais, en fonction de l'occupation de la ligne

## 15. Centre Psycho-Médico-Social (PMS)

### 15.1. Centre Psycho-Médico-Social (PMS1)

#### Coordonnées

Retrouvez toutes les coordonnées des Centres Psycho-Médico-Sociaux de la province de Liège sur le site internet de la Fédération Wallonie-Bruxelles via ce lien : [http://www.enseignement.be/index.php?page=26028&act=search&check=&unite=499&geo\\_type=1&geo\\_prov=6&geo\\_cp=&geo\\_loca=&reseau=111%2C126%2C123%2C122%2C121%2C131%2C132&link\\_mots=&link\\_cp=](http://www.enseignement.be/index.php?page=26028&act=search&check=&unite=499&geo_type=1&geo_prov=6&geo_cp=&geo_loca=&reseau=111%2C126%2C123%2C122%2C121%2C131%2C132&link_mots=&link_cp=)

Missions (selon le site internet de la Fédération Wallonie-Bruxelles : <http://www.enseignement.be/index.php?page=24634&navi=2010>)

« Le Centre analyse chaque demande reçue avec la personne qui l'a exprimée. Si cette demande correspond à ses missions, le Centre met en place les actions nécessaires pour y répondre. Si elle ne correspond pas à ses missions, il oriente la personne demanderesse vers le service le plus adéquat pour répondre à la question posée.

Les missions du Centre PMS sont définies par le décret du 14 juillet 2006 relatif aux missions, programmes et rapports d'activités des Centres PMS:

- Le Centre P.M.S. développe des actions pour offrir à l'élève les meilleures chances de se développer harmonieusement, de préparer son futur rôle de citoyen autonome et responsable et de prendre une place active dans la vie sociale et économique.
- Il favorise la mise en place des moyens qui permettent d'amener les élèves à progresser toujours plus, et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle.
- Il soutient l'élève dans la construction de son projet personnel, scolaire et professionnel.

Ces missions s'exercent au profit des élèves de l'enseignement ordinaire et spécialisé de niveau maternel, primaire et secondaire, de plein exercice et à horaire réduit (enseignement en alternance) ».

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Age requis
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Jeune scolarisé

### 15.2 Centre Psycho-Médico-Social (PMS1)

#### Coordonnées

**Adresse :** Avenue de la Concorde 212, 4100 Seraing

**Téléphone :** 04/ 279. 36. 60

**Email :** [cpsms.seraing2@provincedeliege.be](mailto:cpsms.seraing2@provincedeliege.be)

### 15.3 Centre Psycho-Médico-Social (PMS2)

#### Coordonnées

**Adresse :** Rue Vaudrée, 231- 4031 Liège (Angleur

**Téléphone :** 042230359

**Email :** [CONTACT@CPMSLIBREL4.BE](mailto:CONTACT@CPMSLIBREL4.BE)

## 15.4 Centre Psycho-Médico-Social (PMS3)

### Coordonnées de la structure

**Adresse** : 21, rue de la Province à 4100 Seraing.

**N° de téléphone** : 04 279 73 80

**E-mail** : [cpms.seraing1@provincedeliege.be](mailto:cpms.seraing1@provincedeliege.be)

**Site Internet** : [www.provincedeliege.be/pms/](http://www.provincedeliege.be/pms/).

## 16. Service de Promotion de la Santé à l'École (PSE)

### 16.1. Service de Promotion de la santé à l'École (PSE 1)

#### Coordonnées

Retrouvez toutes les coordonnées des Services de Promotion de la Santé à l'École de la province de Liège sur le site internet de l'ONE via le lien suivant : <https://www.provincedeliege.be/fr/pse/liste>

Missions (selon le site internet de l'ONE <http://www.one.be/professionnels/suivi-medico-social/a-l-ecole/>)

« Les missions de promotion de la santé à l'école sont prises en charge :

- en ce qui concerne l'enseignement subventionné (officiel communal ou provincial, et libre) par un service de Promotion de la Santé à l'École (service PSE). Ce service exerce ses missions en étroite collaboration avec les centres Psycho-Médico-Sociaux (centres PMS) compétents afin de rendre optimal l'échange réciproque d'informations en matière d'actions de prévention, d'éducation à la santé et de suivi médical des élèves. La Fédération Wallonie-Bruxelles, via la Direction générale de la Santé, agréée et subventionne les services PSE.
- en ce qui concerne l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, par les centres PMS eux-mêmes, en plus des missions qui leur sont habituellement dévolues.

Dans le cadre de la promotion de la santé à l'école, chaque école est liée à un service PSE ou un centre PMS. Un service ou un centre peut d'ailleurs desservir plusieurs écoles.

Le service ou le centre travaille en collaboration avec les acteurs du monde scolaire tels que les directions d'établissement, les enseignants mais aussi les parents. Il collabore également, pour accomplir ses missions, avec les centres locaux de promotion de la santé (CLPS) et les divers professionnels intervenant dans le domaine de l'information et de l'éducation pour la santé ainsi qu'avec notamment, le cas échéant, les services de l'Aide à la jeunesse, les services de prévention et de protection du travail et nos services, dont les consultations pour enfants.

»

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Age requis
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Jeune scolarisé

## 17. Service d'Actions en Milieu Ouvert (AMO)

### 17.1. Service d'Actions en Milieu Ouvert (AMO1)

#### Coordonnées

Retrouvez toutes les coordonnées des Services d'Actions en Milieu Ouvert de la province de Liège sur le site internet de la Fédération Wallonie-Bruxelles via le lien suivant :

[http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=servicesagrs&no\\_cache=1&tx\\_ajsscontactsync\\_pi1%5Bcat%5D=AMO&tx\\_ajsscontactsync\\_pi1%5Betat%5D=Agr](http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=servicesagrs&no_cache=1&tx_ajsscontactsync_pi1%5Bcat%5D=AMO&tx_ajsscontactsync_pi1%5Betat%5D=Agr)

Missions (selon le site internet de la Fédération Wallonie-Bruxelles [http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=servicesagrs&no\\_cache=1](http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=servicesagrs&no_cache=1))

Les Services d'actions en milieu ouvert (AMO) proposent une aide préventive au bénéfice des jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social. Les AMO ne sont pas mandatées et interviennent uniquement à la demande du jeune, de sa famille ou de ses proches.

#### Modalités de prise en charge d'un jeune suicidaire ou suicidant

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Age requis
Ambulatoire	Psycho-sociale	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 18 ans
A domicile	Psycho-sociale	Limité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	De 0 à 18 ans

## Lexique

Afin de clarifier les termes repris dans ce document, voici ce qui est entendu par les différents items utilisés.

### **Offre de prise en charge**

Etat des lieux récapitulant les modalités de prise en charge des structures susceptibles de prendre en charge un jeune suicidaire ou suicidant qui ont pris part aux réunions de concertation.

**Structures susceptibles de prendre en charge un jeune suicidaire ou suicidant** : structures tant généralistes que spécifiques à la thématique du suicide. Cette liste est non exhaustive.

### **Personne suicidaire**

Toute personne qui a des idées suicidaires.

### **Personne suicidante**

Toute personne posant ou ayant posé un acte suicidaire.

### **Prise en charge**

Réponse formulée à une demande et débouchant sur un suivi du jeune, une orientation ou un transfert vers un autre service/ professionnel.

### **Personne de contact**

Personne désignée par le service comme celle à contacter en ce qui concerne l'orientation d'un jeune suicidaire ou suicidant.

### **Modalité de prise en charge**

Éléments déterminés en réunion de concertation qui conditionnent l'orientation vers une structure ou une autre.

### **Mode de prise en charge**

Les modes de prise en charge sont définis en fonction du lieu où est reçu le jeune :

- Ambulatoire : sur le lieu où le professionnel exerce son activité ;
- Mobile et/ou à domicile : à l'endroit où se situe la personne ;
- Résidentiel : dans une institution hospitalière.

### **Public**

Précision concernant l'âge des personnes que le service peut prendre en charge.

- Tout public : toute personne quel que soit son âge ;
- Prise en charge spécifique : service disposant d'un agrément pour offrir une prise en charge à un groupe d'âge déterminé.

### **Type de prise en charge**

- Psychologique, sociale, médecine générale, psychiatrique : prise en charge relative à la profession du prestataire qui l'exécute ;
- Psycho-sociale : effectuée par un professionnel qui accueille la personne, l'écoute et l'oriente vers un service ou un autre prestataire adapté ;
- Psychiatrie de liaison : prise en charge par un psychiatre de garde dont le rôle est de réaliser une évaluation psychiatrique de la personne ainsi qu'une proposition de traitement. Ce professionnel assure un suivi dans la continuité des soins hospitaliers ou ambulatoires ;
- Hospitalisation psychiatrique : institution disposant d'un service K1 :  
Service K1, destiné aux enfants et adolescents nécessitant soit une intervention d'urgence en cas de crise, soit une observation ou un traitement actif.

Hôpital de jour : accueil, au sein d'un hôpital psychiatrique, le temps de la journée, pour une période de quelques semaines ou quelques mois.